

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. MICHEL GERMAIN, président
M. JOHN HAEMMERLI, commissaire
M. JEAN-THOMAS BERNARD, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE TENUE
PAR LA COMMISSION DU BAPE ET LA COMMISSION D'EXAMEN CONJOINT
SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU TERMINAL MÉTHANIER ÉNERGIE CACOUNA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 7

Séance tenue le 15 juin 2006 à 19 h
Salle paroissiale
425, de l'Église, 2^e étage
Cacouna

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 15 JUIN 2006
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 VISION CACOUNA
 M. Claude Gaumont
 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-GERMAIN-DE-KAMOURASKA
 ET DU SYMPOSIUM DE PEINTURE DE SAINT-GERMAIN..... 10
 M. Roméo Bouchard
 Mme JEANNE MAGUIRE..... 14
 M. JULIEN SOUCY-THIBOUTOT..... 22
 Mme JOSÉE BOUDREAU..... 23
 REPRISE DE LA SÉANCE
 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA LUTTE CONTRE LA
 POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE..... 32
 M. Mathieu Castonguay
 M. GUY BEAULIEU 40
 M. GASTON HERVIEUX 42
 GREENPEACE..... 49
 M. Éric Darier
 M. FRANÇOIS ROCHON 55
 DROIT DE RECTIFICATION
 SOCIÉTÉ ÉNERGIE CACOUNA..... 63
 M. John Van der Put
 MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT
 ET DES PARCS 66
 M. Yves Rochon
 MOT DE LA FIN 68

SÉANCE DU 15 JUIN 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette septième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet de terminal méthanier Énergie Cacouna.

10 Alors ce soir, nous allons poursuivre les présentations des participants. Le temps imparti prévu est d'une quinzaine de minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

15 Je vous note qu'il y a un droit de rectification qui est possible. Les gens qui désirent faire une telle rectification doivent s'enregistrer à l'arrière à l'accueil. Je rappelle que la rectification est pour corriger des faits ou des données, par exemple, et non pour contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

20 Je demande votre collaboration pour éviter toute manifestation d'approbation ou de désapprobation.

25 Également, je demande votre collaboration, pendant que la Commission siège et échange avec les participants, il y a des salles de bain à l'arrière, alors pour éviter de distraire soit le participant ou la Commission ou la sténotypiste, alors je demande votre collaboration à cet effet.

30 Je vous prie également de fermer vos cellulaires. Donc ça fait le tour des petits conseils d'usage.

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
VISION CACOUNA

35 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Sans plus tarder, je vais donner la parole à Vision Cacouna, monsieur Claude Gaumond.

40 Monsieur Gaumond, bonjour et à vous la parole.

PAR M. CLAUDE GAUMOND:

45 Bonsoir. On va commencer par expliquer un petit peu qu'est-ce que c'est Vision
Cacouna, puis pourquoi exactement en tant que, je suis un psychologue, normalement je
devrais pas beaucoup m'intéresser aux choses environnementales, mais je suis un
psychologue qui m'intéresse à deux (2) choses fondamentales: les troubles cognitifs chez les
personnes et les troubles de comportement chez les enfants, les adultes et jusqu'à la
psychiatrie. Donc je suis capable de reconnaître qu'est-ce qui est un danger potentiel puis quel
50 effet que ça peut avoir sur un environnement.

Il y a une chose que je voudrais clarifier au départ. J'ai entendu beaucoup, on a parlé
beaucoup d'économie. On a parlé beaucoup du terme économie. Je trouve que le terme
économie est galvaudé dans ce débat-là, on devrait plutôt parler de raisons d'affaires,
55 d'occasions d'affaires.

Mais le terme économie englobe des choses beaucoup plus grandes que ce qui était
discuté autant par le CLD que par d'autres personnes, ça fait que j'aimerais ça qu'au niveau de
mon discours, quand je vais dire le terme économie, je tiens compte de la valeur humaine, je
60 tiens compte de la valeur économique en termes réels, ça veut dire tout ce qui compte, y
compris l'argent. Mais l'argent n'est pas suffisant pour parler d'économie.

Vision Cacouna, c'est quelques citoyens fortement inquiets de l'arrivée d'un port
méthanier, qui ont choisi de se réunir pour essayer de clarifier qu'est-ce que ça pourrait être les
65 enjeux exactement.

Et vous avez entendu au cours des derniers jours plusieurs personnes qui, même si
c'était pas marqué Vision Cacouna sur leurs feuilles, étaient des gens qui ont travaillé de près
avec nous, parce qu'on se réunissait à tous les lundis depuis près d'un an, pour essayer de
70 trouver des solutions, pour faire comprendre à la population que c'est une décision qui était
basée sur des principes d'affaires qui pouvaient peut-être servir un certain nombre d'intérêts
personnels, mais qui n'était pas quelque chose qui était viable puis pour le développement de la
région.

75 Quand je dis que je m'intéresse beaucoup, avec Vision Cacouna, c'est qu'on a cherché
beaucoup à comprendre la stratégie de communication du promoteur, parce que la stratégie de
communication du promoteur était aussi importante que son projet pour réussir à le faire
accepter socialement.

80 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 2, premier paragraphe**

Page 2, premier paragraphe fin

85 Nous croyons que le changement industriel qui était sur papier au départ depuis trente (30) ans était plus un changement réel dans notre vécu quotidien. On vivait dans une station balnéaire en déclin, mais on vivait pas dans un port industriel.

90 Quand on a choisi de venir habiter ici, moi, je viens de la région de Québec, je connais bien le fleuve, je connais bien les plaines d'Abraham, je connais bien la beauté des lieux, j'ai vu le beau travail du maire L'Allier qui a réussi à faire de notre ville de Québec quelque chose de très beau, et je comprends pas la pensée industrielle du XIX^e siècle qui vient s'installer dans notre coin de pays.

95 Plusieurs questions posées au promoteur durant la dernière année sont restées sans réponses. Le projet est-il vraiment acceptable pour la région si on considère les pertes environnementales? On n'a pas de réponse.

100 Le projet est-il vraiment lucratif pour Cacouna en considérant la perte de tous les facteurs économiques liés au développement récréotouristique présent et à venir? En tout cas, quand on parle d'économie généralement, on essaie de voir ça longtemps d'avance, puis on essaie de tenir compte des expériences du passé. On appelle ça ex ante, puis ex post.

105 Ex post, ça voudrait dire de prendre conscience que le port qui est installé ici a jamais été rentable, puis ex ante, ça voudrait dire, se poser la question si le choix du méthane est un choix judicieux dans notre contexte géopolitique, en prenant en compte aussi le terrorisme que je pourrai vous parler plus loin.

110 Le projet est-il sécuritaire pour la population, quelle que soit la situation géopolitique? J'ai essayé de voir dans les études d'impact quelque part qui essayait de démontrer qu'il y aurait pas de changement. En économie, je pense qu'on appelle ça ceteris paribus, tout étant égal par ailleurs, mais en économie, il y a jamais rien d'égal comme par ailleurs, tout change, tout est en fluctuation. Puis dans une situation géopolitique comme on vit actuellement, les tensions en Iraq, en Afghanistan, etc., on peut sûrement pas parler d'une facilité d'approvisionnement en énergie fossile sans crainte de terrorisme.

115 Le projet entraînera-t-il à court terme une chute de la valeur des propriétés? On a demandé au hasard à deux (2) agents d'immeubles qu'est-ce qui était plus vendable pour eux autres: une maison à Kamouraska, à Cacouna, dans un milieu de villégiature, ou une maison en bordure d'un port méthanier dans un environnement industriel! La réponse est très claire: plus facile à vendre une maison dans un endroit récréotouristique avec un environnement souhaitable.

125 Ils nous ont dit aussi que peut-être qu'il y aurait pas de perte de valeur des propriétés, mais il y aurait plus d'augmentation. Alors qu'on regarde Kamouraska qui a quasiment quadruplé de valeur, on pouvait espérer pour l'avenir aussi quadrupler de valeur alors

qu'actuellement, on va rester stable. Rester stable en économie, ça veut dire perdre de la valeur.

130 Le projet occasionnera-t-il des problèmes avec les assurances habitation? La question est simple simple, on l'a posée aussi à certaines personnes. Ils nous ont dit, peut-être qu'il y aura pas de changement au niveau de l'assurance habitation, mais on pourrait mettre une clause éventuelle marquant: en cas d'attaque terroriste, en cas d'explosion du méthanier, vous ne serez pas indemnisés comme pour la foudre, OK!

135 Ça veut dire qu'on peut enlever le risque sur une police d'assurance, en maintenant le même taux. Mais s'il arrivait le moindre incident, le taux exploserait, puis on serait presque plus capable d'assurer nos maisons, un peu comme dans la région de Québec ou Montréal, les maisons qui sont collées les unes sur les autres sont difficilement assurables, parce que quand il y a une explosion ou un incendie dans une maison, le pâté brûle au complet. C'est très
140 difficile de s'assurer maintenant.

Qui paiera la facture en cas de sinistre? Il y avait quelqu'un qui est un comptable hier qui est venu vous expliquer que c'est très intéressant, les compagnies, parce qu'une compagnie, ça peut ouvrir et fermer. Et on regarde que l'accord – en fait Énergie Cacouna
145 existe sur papier, mais peut mourir en l'espace de six (6) mois comme en l'espace de trois (3) semaines, en fermant les livres. Puis à ce moment-là, les garanties des promoteurs sont avec Énergie Cacouna.

150 Est-ce que TransCanada Pipelines a signé des garanties pour Énergie Cacouna? J'en suis pas certain, ce serait à vérifier. Peut-être que vous avez des données là-dessus, nous autres, on n'en a pas.

C'est comme quelqu'un qui arrive à la caisse populaire qui se fait pas endosser qui décide de faire faillite, bien, la caisse populaire va perdre de l'argent. Est-ce que c'est possible
155 qu'en cas de cataclysme, on perde de l'argent, puis que finalement, la région se ramasse plus qu'en faillite? Parce que cinq millions (5 M\$) multipliés par quarante (40) ans, ça fait pas une fortune, ça. Ça prend juste un gros cataclysme, puis on est dans le trou financier.

L'arrivée de travailleurs sans enfants a des conséquences importantes: la violence, le trafic des stupéfiants, le désordre public sont plus fréquents dans les villes industrialisées que
160 dans les endroits de villégiature. C'est super facile, informez-vous à peu près à n'importe quel poste de police dans un milieu minier, j'ai travaillé en Abitibi, sur le bord des mines avec des gens qui gagnaient soixante-dix mille dollars (70 000 \$) par année, qui avaient le nez rempli de cocaïne et qui étaient violents avec leurs enfants, et il y avait une richesse foncière de maisons
165 très très intéressante. Mais ça veut absolument rien dire.

Je peux pas vous dire que les industriels sont toujours des gens comme ça, mais le facteur de risque est plus important avec des milieux industriels fortement densifiés de jeunes

170 entre vingt (20) et trente (30) ans que dans un milieu récréotouristique où c'est généralement des retraités qui viennent avec leur voiture, puis généralement des voitures qui ne tombent pas en panne sur la route.

175 Quels seront ces changements temporaires sur la population à court terme, à moyen terme, à long terme? Zéro dans les études d'impact, on n'a aucune idée là-dessus.

180 Qui paiera les coûts sociaux qui en découlent? On a eu les gens du Centre de services sociaux, ils sont venus nous dire, ça marche pas, leur affaire, on sait pas qui va transporter le monde, mais moi, je peux vous dire en plus, la violence augmente, je sais pas combien de travailleurs sociaux de plus vont devoir être engagés et qui va payer la facture, c'est probablement le fameux cinq millions (5 M\$).

185 La MRC, le promoteur, le gouvernement du Québec? Ils sont tous à peu près dans la même poche, mais probablement que ça serait finalement nous, parce que c'est nous qui payons les taxes.

185 Qui paiera pour la facture de sécurité?

190 Advenant un incident mineur sur les lieux, il faut engager des gens de la GRC, il faut engager des gardes armés, il faut engager toutes sortes de choses comme ça. Ça peut arriver, peut-être que ça arrivera pas cette année, peut-être que ça va être juste dans dix (10) ans, mais Al-Qaïda dit qu'on est une cible, donc peut-être qu'ils vont attendre qu'on soit mieux installé en termes de port méthanier avant de nous attaquer.

195 Quels sont les véritables inconvénients de la construction d'un port méthanier? Quels sont les vrais impacts au niveau du bruit?

200 Quand on entend les promoteurs, ils minimisent les impacts. On voudrait avoir une vraie lecture réelle sur les impacts négatifs, pour que la population se dise en toute bonne conscience, ils nous ont dit franchement c'était ça. Ils nous ont appelés un bruit, un bruit, une explosion de dynamite ça fait du bruit. Même si modélisée par ordinateur avec des statistiques ça n'en fait plus, j'ai bien hâte d'entendre le son qui va faire zéro. Je pense qu'on n'est pas assez naïf pour croire ça.

205 Peut-on établir une grille comparative des inconvénients versus les bénéfices escomptés pour la région en quarante (40) ans? Zéro, on n'a pas ça.

210 Choisir un lieu de villégiature reconnu historiquement pour implanter un port méthanier constitue-t-il un choix judicieux et éclairé en regard des tendances actuelles en aménagement? On n'a aucune donnée d'aménagement de toutes les lois gouvernementales, fédérales et provinciales en aménagement. Vous allez peut-être en entendre parler, parce qu'il y a d'autres personnes qui vont passer après moi qui vont vous parler des lois qui ont été signées en

environnement par le gouvernement du Québec, mais on n'en entend pas parler dans l'étude d'impact.

215 Le pouvoir d'un maire qui n'a pas été en élection est-il légitime pour engager les résidents de Cacouna dans une aventure qui implique quarante (40) ans de décisions politiques? On n'en est pas sûr. On trouve que le référendum qui a été fait à toute vitesse pour plaire un peu au promoteur est un référendum qui s'est fait de façon hâtive et avant les audiences du BAPE, ça veut dire sans que les gens soient informés.

220 La valeur des paysages a-t-elle été évaluée adéquatement selon les outils d'analyse adéquats? On n'a aucun outil d'analyse adéquat du paysage, pourtant l'Université de Montréal en produit des très bons et ils ont pas été utilisés, ça nous inquiète.

225 Pourquoi le promoteur n'arrive-t-il pas à convaincre les experts en environnement et les écologistes que son projet est sans conséquence sur la flore, la faune, et les espèces menacées, malgré qu'une partie importante de l'étude d'impact y soit consacrée?

230 C'est pas parce qu'ils ont pas écrit. Parce qu'on se pose encore des questions malgré tout ce qu'ils ont écrit, ça veut dire, il doit y avoir une affaire là-dedans! C'est peut-être parce qu'on n'est pas des experts en environnement, mais les experts en environnement qui sont pour la MRC, qui sont pour le CLD, qui sont un peu partout nous ont dit hors micro que leur employeur était le gouvernement, était la MRC, donc c'était très difficile de se prononcer s'ils voulaient garder leur emploi.

235 Les facteurs bruit et pollution sont sans contredit les facteurs les plus significatifs pour la population. Pourquoi le promoteur ne rend-il pas ces données plus claires pour faire bien comprendre les enjeux à la population? Par exemple en faisant une simulation de bruit pendant une journée, ça pourrait se faire, boum boum boum puis en faisant un sondage par la suite au lieu de statistiques complexes où le bruit des vagues est comparé à celui des compresseurs!

Donc le besoin d'information claire, on l'a pas.

245 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 3 "Le besoin d'information claire" premier paragraphe**

Page 3, premier paragraphe "...de leurs calculs"

Que personne comprend, puis probablement qui a juste leurs directeurs de thèses qui sont capables de les suivre.

250

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, premier paragraphe, sixième ligne "... naturelle ou humaine"

255 Ça, ça nous inquiète. Nous sommes restés très inquiets des impacts réels sur la qualité de vie des résidents de Cacouna, malgré ce qu'en dit le promoteur.

260 Quand on regarde les études d'impact, ils nous disent que c'est un problème mineur, parce qu'il est local, au niveau de la MRC. Mais local, c'est chez nous. Au niveau de la MRC, c'est sûr que quand tu restes au fond de la MRC au complet, à Saint-Cyprien, tu l'entends pas, l'explosion. Mais le problème local qui est supposé être mineur, il est chez nous à six kilomètres (6 km).

265 Ça, il y a quelque chose qui marche pas dans les statistiques, quand on étire les données sur une MRC ou sur un nombre d'heures pour réussir à les faire acceptables par rapport à des normes environnementales, il me semble qu'on fait de la fraude, puis c'est de la fraude scientifique.

270 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 3, deuxième paragraphe, troisième ligne "... les bons protocoles"

275 On sait ça, puis tout le monde qui sont entrés dans une université puis qui ont déjà travaillé avec des statistiques, savent ça.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, "Comparer d'autres scénarios de développement avant de prendre une décision"

280 Là, on va parler d'économie! Comparer d'autres scénarios de développement avant de prendre une décision!

LECTURE DU MÉMOIRE

285 **Page 3, dernier paragraphe, septième ligne "... le projet d'Énergie Cacouna"**

290 On peut pas comprendre que le CLD ait pas fait d'étude comparative, ils ont accepté le projet d'Énergie Cacouna comme si c'était leur projet. Une simulation simple d'investissement dans le secteur récréotouristique, une simulation comme ils en font pour les bagues, est nécessaire pour donner un point de comparaison.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, début

295 À quoi servent les organismes de développement économique que sont le CLD et le SADC s'ils n'ont rien d'autre dans leur cartable de développement que le projet du promoteur?

LECTURE DU MÉMOIRE

300 **Page 4, deuxième paragraphe, deuxième ligne "... pas dans ma cour"**

On accuse généralement les opposants aux projets controversés de souffrir de ce syndrome. C'est pourtant une réaction saine des populations face à l'industrialisation excessive, un réflexe souhaitable pour préserver la rue: il est apparu avec le développement de la conscience écologique pour sauvegarder la terre de tous ces abus.

Les jeunes de nos écoles comprennent, eux, mais pas le gouvernement qui a même fait des programmes écologiques, la nécessité de la protection de l'environnement alors que les industriels n'y voient qu'une entrave à leurs projets.

310

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 4, troisième paragraphe, fin

315 Ça veut dire qu'on pense que les gens qui ont fait des accords, ils se sont fait avoir comme des enfants qui échangent des billes contre des bonbons.

LECTURE DU MÉMOIRE

320 **Page 4, fin**

Et probablement que nos enfants asthmatiques seront pas très très bien non plus.

Si vous avez entendu dernièrement dans les journaux...

325

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gaumont, je vais vous laisser encore cinq (5) minutes pour conclure.

330 **PAR M. CLAUDE GAUMOND:**

Cinq (5) minutes! Si vous avez déjà entendu un petit peu parler, actuellement à Toronto, il y a du smog à peu près soixante (60) fois par année. À Montréal, c'est rendu une quarantaine de fois par année. On revit le même principe que l'époque industrielle qui a fait de Cacouna sa grande valeur. À cette époque-là, les industriels avaient tellement pollué les villes que les gens les plus aisés se sauvaient à Cacouna pour venir vivre ici.

335

Là actuellement, c'est très curieux, c'est les artistes qui descendent de Montréal pour venir de plus en plus à Kamouraska, à Cacouna, à Métis, puis quelques-uns poussent l'audace

340 jusqu'en Gaspésie. Mais si vous regardez, c'est très proche ici, mais se rendre jusqu'en Gaspésie, on peut pas faire des aller-retour très très facilement.

Je vous parlerai pas du gazoduc on en a parlé en masse, puis je trouve ça absolument épouvantable de penser qu'on peut faire un projet sans gazoduc; c'est comme une station-service pas de pompe. Mais il y a du monde qui ont l'air à croire que ça a du bon sens!

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 6, deuxième paragraphe, fin

350 À ce moment-là, on a juste à les regarder. Toutes les populations qui vivent dans des endroits fortement industrialisés, puis on n'envie pas leur qualité de vie, nous autres, en tout cas.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 8, début

360 Les promoteurs, il y a trente (30) ans, quand ils parlaient d'un choix comme ça, on était à une époque, je me souviens, j'étais à Québec quand ils ont construit le boulevard Dufferin-Montmorency. Ça avait l'air de quelque chose de vraiment très intéressant. Actuellement, ils veulent le détruire, parce qu'ils trouvent que c'est une erreur architecturale.

365 Je calcule que le port actuel qui a été construit, qui n'a jamais été rentable, est une erreur architecturale, mais pour réussir à montrer qu'on n'a pas fait d'erreur, on va en faire une plus grosse. Il me semble qu'il y a quelque chose qui est un non-sens là-dedans.

370 Le choix d'un zonage industriel fait il y a trente (30) ans, est un choix qui appartient au passé, la cicatrice d'un port de mer électoral. On a un beau document là-dessus qui explique tout comment ça s'est construit, l'histoire du port de mer.

375 Par hasard, le port de mer et la venue de conglomerats pétroliers à Cacouna est un rêve caressé par la famille du maire Michaud depuis plusieurs générations. Aujourd'hui, ce rêve dépassé est le cauchemar des personnes sensibles à la beauté et à la rareté des lieux sans pollution.

380 Si vous regardez dans le mémoire, comparez Cacouna à Kamouraska, vous allez voir que c'est juste une question d'investissement, puis ces investissements ont pas eu lieu à cause de la chicane historique des maires du village et de la paroisse qui, au lieu d'essayer de développer leur village, s'obstinaient sur des points et des virgules, sur des chicanes d'eau potable et toutes sortes de niaiseries qu'on a dû vivre. Moi, ça fait rien que neuf (9) ans que je

vis ici, ça fait neuf (9) ans que je lis ça en me disant mon dieu, ça se peut pas qu'ils fassent ça encore!

385 Toute la zone naturelle à préserver, toute la sécurité des populations, c'est quelque chose qu'on n'a pas tenu beaucoup compte.

390 J'ai pas pu vous l'envoyer encore, mais j'ai fait beaucoup de recherche dans les dernières semaines sur le terrorisme, puis le terrorisme, c'est un genre de trouble de comportement. Un genre de trouble de comportement avec une mission particulière. Depuis que j'ai commencé à travailler avec Vision Cacouna, j'ai dit à plusieurs personnes d'arrêter de penser à la violence. J'ai dit à plusieurs personnes d'arrêter, parce que le bon sens finirait par triompher, puis ça servait à rien d'être violent.

395 Mais moi, ma mission s'achève, puis la leur va peut-être commencer. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

400 Monsieur Gaumond, nous vous remercions pour votre témoignage.

PAR M. CLAUDE GAUMOND:

Merci. J'ai assez parlé!

405

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-GERMAIN-DE-KAMOURASKA
ET DU SYMPOSIUM DE PEINTURE DE SAINT-GERMAIN**

410 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons maintenant inviter monsieur Roméo Bouchard de la Corporation de développement de Saint-Germain-de-Kamouraska et du Symposium de peinture de Saint-Germain.

415

PAR M. ROMÉO BOUCHARD:

Monsieur le Président, messieurs les Commissaires.

420 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonjour.

PAR M. ROMÉO BOUCHARD:

425

Je tiens à répéter, comme je l'ai fait déjà à d'autres audiences du BAPE, que j'apprécie énormément la chance que nous offre une tribune démocratique de la qualité de celle du BAPE pour participer aux débats de société qui nous concernent.

430

Et je m'adresse à vous en tant que, je dirais globalement agent de développement qui intervient dans les régions et sur le problème de l'avenir des régions depuis le début des années soixante, particulièrement dans le Bas-Saint-Laurent où je suis installé depuis 1975 et où je travaille à des projets de développement, parfois locaux, parfois régionaux.

435

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, premier paragraphe, fin

440

Comme certains l'ont mentionné, tous les coûts et les pertes qui seront associés progressivement à un changement de vocation économique comme celui-là.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 3, deuxième paragraphe, troisième ligne

445

Ce n'est même pas un sujet véritablement de débat, car au-delà de la publicité des relations publiques, c'est une évidence pour tout le monde que ça va changer totalement le milieu.

450

Quand on est rendu à parler qu'on devra intégrer le risque dans sa psychologie quotidienne pour justifier le projet, ça en dit long sur ce que ça va changer.

LECTURE DU MÉMOIRE

455

Page 4, fin

Une économie régionale de porteurs d'eau qui a mené les régions à la situation critique où elles se trouvent.

460

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 5, premier paragraphe, fin

465

Et les multiples retombées que ça peut entraîner.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 6, "L'intérêt de la région", premier paragraphe, deuxième ligne

470 Et sûrement pas dans celui de Cacouna.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 6, "L'intérêt de la région", premier paragraphe, quatrième ligne

475 On a beau sourire des prophéties un peu colorées de madame Lucille Bouchard, mais elle est peut-être pas si loin de la réalité.

480 Il s'agit pas d'une question d'esthétique ici ou de romantisme ou de poésie des paysages, il s'agit d'économie et de viabilité des communautés.

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 6, "L'intérêt de la région", premier paragraphe, fin

485 C'est, ce projet-là ici à Cacouna, est exactement ce que signifie le mot "un miroir aux alouettes".

LECTURE DU MÉMOIRE

490 Et le fait qu'il soit contraire au développement durable de cette région est une raison suffisante pour refuser le projet dans la région de Cacouna.

495 Voilà les remarques que je voulais vous faire à partir d'expériences que j'ai du développement régional.

PAR LE PRÉSIDENT:

500 Merci monsieur Bouchard.

Alors je vais laisser la parole à mon collègue, monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

505 Alors monsieur Bouchard, on va profiter de votre expérience de développement dans Kamouraska! Vous mentionnez les sondages où vous énumérez les points recherchés par les touristes, est-ce que ce sont vos sondages maison?

PAR M. ROMÉO BOUCHARD:

510

Non, c'est les sondages qui sont publiés dans les études de l'Association touristique du Bas-Saint-Laurent et par Tourisme Québec.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

515

Et pouvez-vous nous éclairer un petit peu, lorsque vous mentionnez qu'en quelques années, dans Kamouraska, ça a passé d'une dizaine d'entreprises à près de soixante (60)? C'est quoi les créneaux qui sont mis en valeur dans Kamouraska qui ont permis de développer cette économie-là?

520

PAR M. ROMÉO BOUCHARD:

Il y a l'hébergement, il y a des boutiques multiples, il y a des productions artisanales, savonneries, boulangeries, chocolateries.

525

Il y a de plus en plus aussi des productions agroalimentaires. Il y a de nouvelles charcuteries, il y a toute une série de produits qui sont recherchés par la clientèle qui actuellement est attirée par ces régions et par ces milieux.

530

Et c'est extrêmement rapide, d'ailleurs vous n'avez qu'à voir la multiplication depuis deux-trois (2-3) ans des guides ici même dans la région du Bas-Saint-Laurent. Cette année il y a quatre (4) guides différents, quatre (4) répertoires différents qui sont parus sur les saveurs du Bas-Saint-Laurent, sur des produits propres au Bas-Saint-Laurent.

535

Moi, j'ai vu ça à l'Union paysanne au cours des quelques années où j'ai été là, ça pousse comme des champignons, bien que dans le domaine agricole, il y ait aucun soutien pour ça, même qu'il y a beaucoup d'obstacles dans le régime agricole actuellement.

540

Alors ça, c'est confirmé, c'est facile à voir actuellement. Cinquante pour cent (50 %) du tourisme est dans ces régions-là, c'est très sérieux, là.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

OK, merci beaucoup.

545

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Bouchard pour votre présentation.

550

JEANNE MAGUIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

555

Nous allons maintenant inviter madame Jeanne Maguire.

Bonsoir.

560

PAR Mme JEANNE MAGUIRE:

Bonsoir. Ma présentation a pour but d'illustrer pourquoi l'installation d'un terminal méthanier à Cacouna n'est pas un projet souhaitable.

565

Le titre de la présentation est "Cacouna, un village historique de villégiature, à la fois réputé et méconnu".

570

Réputé à la grandeur de la province par les amateurs d'architecture, d'histoire, de patrimoine et de villégiature, méconnu localement par les élus et par une partie de la population.

Les points que je voudrais aborder sont les suivants! Le projets ne s'intègre pas au paysage, on va voir pourquoi par des photos.

575

Le projet n'est pas souhaitable même si le zonage le permet.

Le projet va à l'encontre des tendances actuelles en matière d'aménagement.

Les études d'impact sont incomplètes à plusieurs niveaux.

580

Puis toute la démarche s'est faite dans un contexte un peu douteux.

585

Je vais vous présenter d'abord un survol rapide avec des photos des éléments importants au niveau du paysage. Les promoteurs disent que les paysages et la qualité de vie ne se mesurent pas, c'est faux. Il y a des éléments reconnus qui donnent de la valeur aux paysages dont l'architecture. Cacouna est réputée pour ses bâtiments patrimoniaux dont plusieurs villas pittoresques, un style particulièrement apprécié.

590

Tous les bâtiments de cette page sont situés du côté du fleuve.

Encore une pleine page de bâtiments exceptionnels, tous situés encore une fois sur la rue principale. Parmi les bâtiments d'intérêt, il y a les bâtiments classés, l'église et le presbytère. L'église est considérée comme un site incontournable au Bas-Saint-Laurent.

595 Plusieurs bâtiments de Cacouna ont des détails très raffinés.

En plus des bâtiments sur la rue Principale, il y a aussi beaucoup d'éléments de détails qui lui donnent un cachet particulier, on pense aux arbres, aux haies, aux clôtures, aux portails, aux fontaines. La rue Principale avec ses bâtiments patrimoniaux est un premier pôle d'intérêt, probablement le secteur le plus connu.

600 Mais il y a quand même d'autres éléments importants au niveau des paysages et de la qualité de vie, même s'ils sont un peu moins connus, tels que la plage qui est un atout inestimable pour toute municipalité, pour les résidents et les visiteurs qui vont y marcher, pique-niquer, se baigner, faire de l'équitation.

605 Juste à côté de la plage, il y a l'ancienne route du Roi bordée de rosiers, un paysage magnifique, particulièrement quand les rosiers sont en fleurs. La plage et la route du Roi sont un deuxième pôle d'intérêt au niveau des paysages.

610 Le troisième pôle d'intérêt est constitué du marais, de la montagne et de la piste cyclable. Le marais est un de meilleurs sites d'observations des oiseaux du Québec où les gens vont aussi marcher, pique-niquer et faire de la bicyclette.

615 La piste cyclable a été aménagée ces dernières années. La montagne où sont aussi aménagés des sentiers, escaliers, où les familles et les amateurs de plein air vont aussi pique-niquer régulièrement.

620 Au sommet de la montagne, il y a un panorama magnifique. Ces photos donnent un aperçu des trois (3) principaux pôles d'intérêt au niveau du paysage. Si on les résume donc les pôles d'intérêt au niveau du paysages sont les bâtiments patrimoniaux et la rue Principale, la plage et l'ancienne route du Roi, le marais, la montagne et la piste cyclable.

625 Beaucoup d'élus donneraient leur chemise pour avoir, ne serait-ce qu'un seul de ces éléments sur leur territoire alors qu'ici, les élus ne sont pas nécessairement conscients de la valeur de ce qu'ils possèdent. Le problème avec l'implantation du port méthanier, c'est qu'il est au centre de tous ces éléments paysagers et qu'il vient compromettre la qualité des paysages, la sécurité et la pratique des activités.

630 Les trois (3) prochaines photos sont présentées pour mettre en relief les équipements prévus versus le paysage qu'on vient de voir. Le gigantisme des installations fait qu'elles peuvent difficilement être absorbées par le paysage. Les bateaux eux-mêmes sont presque aussi hauts que la montagne.

635 Les réservoirs, peu importe leur couleur, auront un impact visuel négatif important. De plus, il faut prendre en considération que la perception négative qui leur est associée est encore plus grande, du fait que les installations contiennent des produits dangereux.

Les simulations visuelles faites par les promoteurs ne montrent jamais l'ensemble des équipements. Les cheminées, les canalisations ne sont jamais présentées.

640

Après avoir vu les photos du paysage et les photos des installations possibles, on peut honnêtement se demander si c'est vrai, comme le prétend le promoteur, que les impacts visuels ne seront pas significatifs.

645

Cette photo permet de voir la configuration de l'espace et à quel point, même si on dit que le port est en zone industrielle, il est au cœur du village. Le zonage permet l'installation d'un terminal méthanier, mais est-ce vraiment souhaitable pour la population directement touchée de si près? Remarquez la proximité de l'école qui est encerclée en rouge.

650

Si c'était les élus et le promoteur qui résidaient dans ce secteur, est-ce qu'ils autoriseraient le projet? Est-ce qu'ils prendraient le risque d'exposer leurs enfants, leurs petits-enfants à la proximité d'un équipement aussi dangereux?

655

Ces photos permettent de voir l'omniprésence du port dans le secteur compris entre les rues Beaulieu et du Quai, un secteur où il y a de nombreuses familles avec de jeunes enfants qui y habitent. La cohabitation avec le port actuel est possible dans les conditions d'utilisation actuelle du port, mais complètement incompatible avec un terminal méthanier.

660

On va voir le troisième point maintenant! Le projet va à l'encontre de toutes les tendances actuelles en matière d'aménagement. Qu'on parle de la Loi sur le développement durable, la Loi sur les paysages culturels humanisés, la Charte des plus beaux villages du Québec, la Charte du conseil québécois du paysage, des documents produits dernièrement par les différents ministères comme un Guide d'utilisation des plans d'eau produit par Tourisme Québec, un Guide de protection des rives, du littoral et des plaines inondables produit par le ministère des Affaires municipales ou un Guide sur les aménagement qui incitent à bouger par Kino-Québec. Ça va à l'encontre aussi de la philosophie de plusieurs organismes qui existent, tels que Villes et villages en santé, Villes et villages d'art et de patrimoine, la Fondation rue Principale.

665

670

Ni les promoteurs, ni les élus, ni les aménagistes n'ont abordé ces questions alors que ce sont les principes qui doivent guider leur pratique.

675

Cacouna fait partie de l'Association des plus beaux villages. L'Association s'est dotée d'une charte, la charte stipule que toutes les interventions qui se font sur le territoire doivent tenir compte des caractères particuliers du paysage, en vue de maintenir son authenticité. Toutes les interventions doivent reposer sur une connaissance des dimensions historiques, patrimoniales et environnementales du paysage, assurer un développement durable fondé sur le droit des citoyens à vivre dans un cadre de vie qui leur est culturellement significatif.

680 L'étude d'impact ne discute pas de la charte, bien que Cacouna fasse partie de cette association, comme je le disais.

685 Il y a aussi le projet de Loi sur le développement durable qui stipule qu'on doit reconnaître la valeur des paysages culturels. Il y a toute la définition, mais on va aller tout de suite à la fin! On doit tenir compte des composantes de rareté et de fragilité qui les caractérisent. Le paysage de Cacouna est fragile, compte tenu de sa qualité versus la lourdeur des équipements prévus. Le paysage de Cacouna est rare, c'est un des trois (3) villages historiques de villégiature au Bas-Saint-Laurent, et compte tenu aussi de la rareté des propriétés en bordure de fleuve.

690 Il y a la Loi sur la conservation du patrimoine naturel qui parle des paysages culturels humanisés qui sont définis comme une aire constituée à des fins de protection de la biodiversité d'un territoire habité – on va passer un petit bout encore – présentant des qualités intrinsèques remarquables. De leur conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine.

700 Ce qu'il faut retenir là-dedans, c'est que c'est la villégiature, quand on parle des pratiques qui en sont à l'origine, ici c'est la villégiature dont on parle qui a façonné Cacouna, et la villégiature est indissociable avec la qualité de l'air, la qualité de l'eau et des paysages.

705 La Charte du paysage québécois qui est un autre document. On va aller à la fin aussi. C'est qu'ils parlent du droit des citoyens à vivre dans un cadre de vie qui leur soit culturellement significatif.

710 Le projet d'Énergie Cacouna ne semble pas en accord avec cette loi-là non plus.

715 Il y a tous les documents qui parlent de la mise en valeur des abords des cours d'eau. On dit que les abords des cours d'eau constituent des milieux fortement recherchés pour le développement résidentiel et la villégiature, et qu'il faut en privilégier cet usage.

720 Ce sont toutes ces lois et chartes qui guident le travail des aménagistes et qui n'ont pas été abordées dans l'étude d'impact. Tous ces aspects n'ont pas été étudiés de façon satisfaisante, ce qui représente une lacune importante de l'étude d'impact.

725 Dans le même sens, on va regarder une prochaine! Les tendances actuelles, on va regarder un petit résumé des tendances actuelles qui sont définies dans un document de Tourisme Québec qui vient d'être publié.

730 "Le tourisme surclasse l'ensemble des autres secteurs d'activité au Canada dans le produit national brut. La réorganisation économique passe par la restauration et la réutilisation du patrimoine naturel et culturel à des fins récréatives. Développer des circuits le long des

cours d'eau. La qualité de vie est une valeur à la hausse, la valeur la plus importante pour la majorité des Québécois consiste à jouir de la vie."

725 Partout, on tente de redonner l'accès aux plans d'eau alors qu'ici, on s'apprête à le condamner.

730 Les études d'impact sont incomplètes au niveau des études patrimoniales, des études visuelles et de l'analyse des impacts sur le milieu. Les études patrimoniales ne tiennent pas compte de la tradition de villégiature, de la valeur exceptionnelle des bâtiments patrimoniaux, du caractère particulier de la rue Principale, de la grève, de l'ancienne route du Roi, du Parc de la Fontaine Claire, de la présence des Malécites.

735 Les études visuelles ne tiennent pas compte de plusieurs points de vue importants tels que la plage sur toute sa longueur. L'incidence des installations n'a pas été analysée à partir de la plage.

740 Les études visuelles ne tiennent pas compte non plus des lieux publics, tels le centre de retraite du Cénacle, le Centre malécite, les cabines sur mer. On voit dans les trois (3) dernières photos une grande proximité et des impacts négatifs qui sont à prévoir.

745 Les mesures d'atténuation des impacts visuels sont à peu près inefficaces. La plupart des vues sont en plongée, la plantation d'arbres est donc inefficace, compte tenu du gigantisme des installations et de la proximité des points de vue, peu importe la couleur des réservoirs, ils seront toujours visibles.

750 Contrairement à ce que prétend la MRC, le paysage n'est pas détruit, le paysage est encore davantage naturel qu'industriel. La proportion des éléments naturels est encore significativement plus grande. Les études sur le milieu de vie sont aussi incomplètes et elles n'analysent pas la dégradation importante du paysage, la perte de qualité de vie due au bruit et à la pollution, la perte de valeur des bâtiments, la baisse des activités récréotouristiques et la possibilité de perte financière, l'impossibilité pour les résidents de se relocaliser dans un milieu équivalent à cause de la rareté des abords de cours d'eau, l'accès à la montagne qui sera limité, voire interdit, le risque d'incendie des bâtiments patrimoniaux en cas d'accident.

755 Ici, c'est une image qui nous permet de voir à quel point encore une fois les installations sont dans la cour arrière de nombreuses résidences. On peut parler d'une dégradation du paysage et de la perte de qualité de vie sur une portion importante de la route 132. Même chose, dégradation du paysage et perte de qualité de vie sur la rue de la Grève où on voit encore la proximité des installations, c'est vraiment dans la cour arrière des résidents.

760 Perte de valeur des bâtiments! On voit que les maisons qui sont dans ce secteur-là sont à vendre, prix réduit, ce qu'on voyait jamais à Cacouna auparavant.

765 La proximité du danger, l'augmentation du bruit et de la pollution incitent plusieurs propriétaires à vendre leurs propriétés, probablement avec perte. Une baisse probable des activités de villégiature et de repos.

770 On voit, avec les nombreuses voitures qui sont stationnées dans le stationnement du Cénacle, à quel point cet équipement peut être utilisé.

775 Un contexte douteux! Malgré ce qu'en dit le promoteur, toute la démarche s'est faite dans un contexte douteux. On parle plutôt d'une campagne de marketing plutôt que d'un vrai processus d'information. Le promoteur a suivi un protocole reconnu pour faire accepter le projet, pour vendre la désirabilité du projet plutôt que de donner les vraies informations.

780 Les impacts ne sont pas expliqués clairement. Les promoteurs n'ont jamais dit qu'il y aurait un taux de polluants plus élevé que les normes pendant trois (3) ans, qu'il y avait des possibilités de respirer des substances, que le bruit va être dérangeant de façon importante dans les secteurs résidentiels. Les gens se sont fiés aux informations reçues par le promoteur, que c'est difficile de comprendre les études d'impact. Les informations du promoteur étaient partielles, ce qui a privé la population d'éléments d'information importants.

785 Le référendum plus ou moins valide! Seulement le village qui s'est prononcé, pas la paroisse. Le maire a encouragé à voter pour dans le journal la fin de semaine du référendum, il a encouragé ses citoyens à voter pour disant que le projet allait se faire de toute façon, puis que si les gens votaient pas pour, bien, ils pourraient pas profiter des retombées financières.

790 La campagne du oui financée par les promoteurs a donné vraiment une inégalité des moyens. Ils ont fait beaucoup de promesses et de pots-de-vin. Il y a eu confusion des enjeux où étaient mélangés la question de fusion entre les deux (2) municipalités et le port, de l'intimidation, la méconnaissance des vrais impacts.

795 Malgré tout, seulement une cinquantaine de voix font la différence. On peut pas dire que le référendum soit vraiment significatif à ce moment-là.

800 Monnayer la destruction de l'environnement! L'argent empêche les décideurs d'analyser objectivement le projet et d'évaluer les impacts réels. Les mémoires de la MRC et de la Chambre de commerce présentés en début de semaine en font preuve. Pratiquement aucune attention n'est portée aux impacts négatifs. Plusieurs affirmations gratuites minimisent les impacts négatifs.

805 On escompte qu'il va y avoir de l'alimentation locale en gaz alors que rien n'est confirmé. C'est sur ces suppositions que tous les scénarios sont échafaudés, alors que rien n'est certain.

810

De l'argent facilement gagné, c'est de l'argent facilement gaspillé! On peut penser au scandale des commandites. C'est sûr que l'argent va profiter aux élus, mais les citoyens verront peu la différence dans leur vie quotidienne, à part qu'une partie de leur environnement va avoir été détruit.

815

En conclusion, l'étude d'impact est incomplète et ne permet pas de prendre une décision éclairée sur les conséquences au niveau du paysage, de la qualité de vie. Une analyse plus objective des véritables enjeux tant au niveau du paysage et de la qualité de vie que des réels impacts financiers doit être menée avant de prendre la décision, et la population doit en être informée adéquatement.

820

Nous croyons que le projet ne peut être accepté dans de telles circonstances et que ces lacunes devraient être corrigées avant que le BAPE ne prenne sa décision.

En terminant, je pense que vous avez reçu une lettre du Conseil des monuments et sites. Je sais pas si ça serait pertinent peut-être d'en lire quelques paragraphes?

825

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien en fait, c'est sous forme de mémoire, on l'a déposé sur le site Internet, ça fait que les gens qui veulent en prendre connaissance peuvent en prendre connaissance.

830

PAR Mme JEANNE MAGUIRE:

Bien, si ça dérangeait pas, j'ai tu dépassé mon temps?

835

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est peut-être une page, si je me souviens bien.

840

PAR Mme JEANNE MAGUIRE:

Oui, je pourrais en lire juste trois (3) paragraphes, ce serait peut-être intéressant pour les médias.

845

PAR LE PRÉSIDENT:

On va s'entendre comme ça.

PAR Mme JEANNE MAGUIRE:

LECTURE DU MÉMOIRE

850 Ça fait le tour.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame Maguire pour votre présentation.

855

Monsieur Haemmerli.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

860

Oui, une petite question toute simple qui n'a pas trait aux paysages en fait, mais qui a trait à l'usage du territoire autour! Étant donné que c'est pas ce qu'on a vu dans les documents, vous avez mentionné l'accès interdit à la montagne.

Alors j'aimerais savoir qu'est-ce qui vous fait craindre ça?

865

PAR Mme JEANNE MAGUIRE:

Bien, advenant des mesures de sécurité et la grande proximité de la montagne avec le port, autant le terminal à l'avant que les réservoirs sur le côté, on peut supposer que des mesures de sécurité vont devoir être mises en place. Et de toute façon, le paysage va être gravement compromis.

870

Puis quand on parle, des fois les gens disaient, au début du processus, les gens disaient que c'était farfelu quand on parlait des menaces terroristes, puis moi-même peut-être que je le pensais, mais dans les dernières semaines, il y avait l'Institut maritime de Rimouski qui dit qui envisage de faire un projet d'étude pour mettre en place des moyens pour lutter contre le terrorisme maritime. Donc ces menaces-là sont un peu moins farfelues.

875

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Ce serait pour ce qu'on a appelé en première partie d'audience des raisons de sûreté qui font partie du plan de sûreté qui est pas accessible, c'est ça?

880

PAR Mme JEANNE MAGUIRE:

C'est ça.

885

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

D'accord. C'est bien, merci.

890

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien, je vous remercie, madame, pour votre mémoire.

895

JULIEN SOUCY-THIBOUTOT

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter monsieur Julien Soucy-Thiboutot.

Bonsoir. Alors à vous la parole.

905

PAR M. JULIEN SOUCY-THIBOUTOT:

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 1, troisième paragraphe, troisième ligne

En moins d'une demi-heure!

915

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 2, première ligne "... dans la région"

Comme les guillemots noirs dans la colonie qui est présente à Cacouna est la seule dans le Bas-Saint-Laurent.

920

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 2, premier paragraphe, fin

925

Je voudrais ajouter, en 2003, un numéro de la revue Conservationniste consacrée à l'écotourisme rappelait qu'il peut parfois s'écouler un bon bout de temps avant qu'une collectivité ne reconnaisse le potentiel de son patrimoine naturel. Dans certains cas, ces collectivités voient les avantages à encourager l'ornithologie, parce que leur économie bénéficie des achats de différents produits et services que font les visiteurs.

930

LECTURE DU MÉMOIRE

PAR LE PRÉSIDENT:

935 Merci pour votre mémoire. On a une petite question pour vous, vous vous en tirerez pas comme ça!

 Monsieur Bernard a une petite question pour vous.

940 **PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:**

 À la fin de votre présentation, vous mentionnez que vous croyez fermement que les jeunes d'aujourd'hui préfèrent le développement durable et écologique plutôt que l'installation d'industries dangereuses, encombrantes, polluantes et dont la durée de vie est inconnue.

945

 Comment ça se manifeste par les jeunes?

PAR M. JULIEN SOUCY-THIBOUTOT:

950

 Bien, le fait que les jeunes appuient les causes écologistes, et comme l'industrie, les jeunes appuient beaucoup l'industrie éolienne, parce que c'est un développement durable.

 Les jeunes appuient beaucoup les causes écologistes, et c'est rare qu'on va voir des jeunes appuyer, comme dans le projet du Suroît, je me souviens que les jeunes étaient plutôt contre. Donc c'est un projet qui peut s'apparenter au Suroît.

955

 J'ai bien vu que les jeunes préfèrent les causes écologistes plutôt que l'implantation d'un port méthanier qui va à l'encontre de l'écologie, parce que ça ferait de la pollution et que c'est encombrant et dangereux.

960

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

 OK.

965 **PAR LE PRÉSIDENT:**

 Alors nous vous remercions.

970

JOSÉE BOUDREAU

PAR LE PRÉSIDENT:

975

 Nous allons maintenant inviter madame Josée Boudreau.

Madame Boudreau, bonsoir.

PAR Mme JOSÉE BOUDREAU:

980 Bonsoir messieurs les Commissaires. Moi, mon mémoire porte sur la question entourant le référendum, c'est-à-dire depuis l'annonce du projet d'Énergie Cacouna jusqu'au référendum. Donc je tenais absolument à ce que vous soyez mis au courant de ce qui s'est passé dans cette période-là.

985 En guise d'introduction, j'aimerais mentionner que le projet de port méthanier aura divisé une communauté. Vous savez, Cacouna est une petite communauté de moins de deux mille (2000) habitants et depuis l'annonce du projet de port méthanier, nous, on vit ici, on est ici tous les jours, donc il y a une communauté qui est divisée. Il y a des amis qui ne se parlent plus, il y a des voisins qui ne se regardent plus et, comme je vous dis, on le vit quotidiennement.

990 C'est une communauté qui est beaucoup plus fragile.

L'impact d'un port méthanier dans une petite communauté comme Cacouna, c'est certain, n'est pas comparable par exemple si c'était dans une plus grande ville, ça, on peut le
995 comprendre. Comme je vous dis, les gens se côtoient de façon régulière, quotidienne, au bureau de poste, au dépanneur, à l'épicerie, et quand on aborde la question du port méthanier, je ne suis pas la seule à être comme ça certainement, mais on est un peu sur un terrain glissant. Il y en a qui l'évitent totalement.

1000 On a le droit d'être pour le projet, on a le droit d'être contre le projet, mais d'abord et avant tout, on a le droit d'être informé sur ce projet. On parle d'un projet d'un port méthanier, donc des projets qui sont très contestés; ce n'est pas un petit projet, et la population, comme je vous dis, a le droit d'avoir les informations, et c'est ce qui n'a pas été fait ici.

1005 Donc je vais commencer avec la lecture de mon mémoire, je vais essayer quand même de respecter les temps, la limite.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 3

1010 **Page 3, deuxième paragraphe, fin**

Il y a eu deux (2) manifestations qui ont eu lieu. Vous avez été témoin de la troisième
1015 lundi le 12. Donc parfois dans les médias, peut-être comme à Montréal, moi, l'année dernière j'entendais Maisonneuve à l'écoute qui parlait entre autres des ports méthaniers dont le projet Rabaska qui est très contesté aussi, et même une réaction de monsieur Maisonneuve disait: ah, Cacouna, ils ont effleuré à peine Cacouna, il a dit, de toute façon à Cacouna, les gens en veulent. C'est faux. Il y a des gens qui n'en veulent pas.

1020 Donc il y a eu des manifestations. Il y a eu bien sûr des gens qui se sont affichés, mais
comme j'expliquais tout à l'heure, quand on habite dans une si petite communauté, vous
comprendrez qu'il y ait des gens qui n'osent pas s'afficher. Il y a des gens, à cause des emplois
et tout ça, vous en avez entendu parler. Donc ça, nous, on le vit, comme je vous disais.
L'impact n'est pas le même comme si on était dans une plus grande ville.

1025 Donc ce que je vais faire, je vais continuer avec un peu, comme je vous disais, le
déroulement à partir du début de l'annonce du projet jusqu'au référendum.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 4

1030 **Page 4, à la fin des tirets**

Donc nous avons reçu ça du maire D'Amours, donc demandant à Énergie Cacouna de
fournir plus d'information à la population.

1035 En avril 2005, le maire du village envoie un message à la population où l'on peut lire, et
vous me permettrez de citer des extraits ici de journaux. C'est très important, comme je vous
dis, pour vraiment faire la lumière sur tout ce qui s'est passé. Donc je cite!

LECTURE DU MÉMOIRE

1040 **Page 4, fin**

Et vous avez la question de l'intervenant dont je vous l'ai mis en annexe.

1045 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 5, premier paragraphe, deuxième ligne

1050 J'ai marqué douze cents (1200) âmes, j'avais dans la tête, quand je faisais mon
mémoire, le village, mais c'est environ dix huit cents (1800). Il faut surtout pas oublier la
paroisse, donc c'est une petite erreur ici de ma part.

LECTURE DU MÉMOIRE

1055 **Page 5, deuxième paragraphe**

On peut lire dans un article de monsieur Carl Larouche "Méfiez-vous de l'eau qui dort",
je crois qui résume assez bien cette rencontre publique, et je cite!

1060 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 6, deuxième paragraphe, fin

1065 Vous avez la liste de projets. Je vous dirais que nous avons reçu cette liste de projets
par la poste à la surprise de bien des gens. C'est ça, on en a fait un peu l'énumération
auparavant. Par exemple installer un toit sur la patinoire extérieure, je vous dirais que ça fait
rigoler plus d'une personne. Donc nous, nous n'avons pas été consultés.

LECTURE DU MÉMOIRE

1070

Page 7, fin

Bon, dix millions et quelques peanuts, dix millions, je crois, cinq cent mille
(10 500 000 \$).

1075

LECTURE DU MÉMOIRE**Page 8, deuxième paragraphe**

1080 Pas besoin de vous dire que beaucoup de gens sont restés assez surpris. Et il dit, je
cite!

LECTURE DU MÉMOIRE**Page 9, fin du premier paragraphe souligné "... avec Énergie Cacouna"**

1090 Donc mettez-vous dans la peau des gens, il y a beaucoup de gens qui étaient
incertains, ni pour ni contre, ils attendaient d'avoir des réponses complètes, ce qu'on n'a pas
reçu encore jusqu'à date, et voici que le maire déclare, quelques semaines avant le
référendum, écoutez, on va l'avoir de toute façon. Donc quant à l'avoir, si vous rejetez, vous
votez contre, la Municipalité n'aura rien.

1095 Donc vous pouvez vous imaginer dans quelle situation il a poussé les citoyens qui sont
peut-être une partie de la population peut-être un peu plus vulnérable. Moi, ce matin, quand je
pratiquais un petit peu ce que j'allais dire, je pensais au résultat du référendum que, je crois,
c'est quarante-deux point sept (42,7%), en tout cas près de quarante-trois pour cent (43 %), si
on veut arrondir, de gens qui ont refusé cette entente, des gens qui ont dit, on n'en veut pas, on
prend le risque. Nous, on n'en veut pas de port méthanier, on n'en veut pas d'argent, on ne
nous achètera pas. Et pour moi, ce quarante-trois pour cent (43 %) là vaut beaucoup plus,
1100 quand on sait tout ce qui s'est passé!

LECTURE DU MÉMOIRE**Page 9, fin**

1105 Je vous dirais que nous, on était, en tant que citoyens du village, on était très content
d'apprendre au tout début que le maire, sans prendre position, et ce qui était bien, parce que
les gens voulaient de l'information, donc on s'était dit, bon, étant donné qu'il y a déjà un maire
que lui, c'est évident, il veut même pas que sa paroisse aille en référendum, donc lui, il avait
1110 décidé que la paroisse de toute façon, tous les gens étaient d'accord, alors que juste nous, à
Vision Cacouna, la moitié de nos membres viennent de la paroisse, on s'était dit, bien nous, on
a un maire qui a une oreille attentive, donc on était bien content. On attendait toujours de
l'information. Voici ce qui s'est passé!

1115 Et comme je vous dis, moi, je suis pas la seule ce soir ici qui se sent comme ça, et je
tenais vraiment, j'ai presque fini, je vais y aller vraiment assez rapidement!

Parce qu'il y a la période préréférendaire aussi.

LECTURE DU MÉMOIRE

1120

Page 11, deuxième paragraphe, fin

1125 Et quand je parle à quelques reprises de rencontres de préconsultation, pour moi, c'est
important de le mentionner, parce que, je sais pas, j'étais pas toujours présente, les rencontres
de préconsultation étaient des rencontres tenues un peu à huis clos si on veut, où il y avait un
maximum de vingt (20) personnes qui pouvaient assister à ces rencontres.

1130 Donc il y a beaucoup d'informations, en tout cas, que beaucoup de personnes sont pas
au courant, qui ont été discutées parmi, comme je vous disais, un maximum de vingt (20)
personnes. C'est pour ça que c'est important de le mentionner aussi.

PAR LE PRÉSIDENT:

1135 Madame Boudreau, vous avez encore trois (3) minutes.

PAR Mme JOSÉE BOUDREAU:

Ah, juste trois (3) minutes!

1140 PAR LE PRÉSIDENT:

Pour laisser les autres passer à une heure décente.

PAR Mme JOSÉE BOUDREAU:

1145

OK. Bien, ce que je vais dire, je vais essayer de tout résumer finalement.

1150 Quand on parle aussi, il y a un mythe que l'on semble entretenir, quand on parle qu'il y a des industries qui vont venir se brancher, les industries cryogéniques qui vont profiter du gaz naturel. Si vous avez regardé le rapport du GIRAM qui sont allés l'année passée, ils sont allés en France voir comment ça se passait en France, les terminaux méthaniers et tout ça. Ils ont posé la question au grand patron de Gaz de France et ils disaient qu'ils étaient très surpris de voir sa réaction. Ça ne se fait pas.

1155 Le but premier d'un terminal méthanier est de recevoir du gaz et de l'acheminer par gazoduc. Donc le mythe entourant les industries qui viendraient se greffer à ça, et justement, ce qu'on peut dire de la poudre aux yeux pour dire que finalement, ça se fait. On se rend compte finalement que ça ne se fait pas.

1160 J'ai presque terminé, mais si vous me laissez la chance de dire que le référendum, c'est un modeste oui au projet de terminal de Cacouna. Et comme l'a mentionné le porte-parole de Vision Cacouna, on a voté qu'on voulait l'argent, mais on n'a pas nécessairement décidé si on voulait le port méthanier.

1165 Étant donné, quand on parle d'un référendum, on parle d'acceptabilité sociale, on sait que les projets de terminaux méthaniers sont très contestés.

1170 Par exemple, on parle des projets qui sont dans les Maritimes, ils ont peut-être été un peu moins contestés, comme à un moment donné monsieur Van der Put l'a mentionné, parce que si on réfère au tableau de la page 14 que je vous ai donné par exemple, à Bear Head, les résidences se situaient à deux point cinq kilomètres (2,5 km), c'est un site industriel, site désertique.

1175 Si vous prenez comme à Cove Point, Maryland, aucune résidence, milieu isolé.

Saint-Jean Canaport, zone habitée à deux kilomètres (2 km), site industriel lourd, dix-huit (18) réservoirs de pétrole en place.

1180 Ma question suivante est: pourquoi le projet de Cacouna devrait recevoir une attention particulière, par exemple si on le compare au projet de Canaport et Bear Head?

Je vais énumérer quelques facteurs rapidement, parce que je sais qu'ils ont déjà été énumérés.

1185 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Encore une minute s'il vous plaît!

PAR Mme JOSÉE BOUDREAU:

1190

Bon, une chose peut-être, le marais, la proximité des installations. La région ici qui est une région très active au niveau sismique.

Bien, je vais y aller avec la conclusion d'abord, mes considérants!

1195

Vous êtes bien gentil de me laisser lire ma dernière page! J'ai le document du docteur Fay, mais je vais juste lire l'introduction.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 16

1200

Merci.

Et vous saviez qu'au nom de Vision Cacouna, j'ai déposé le second rapport. Madame Gélinas m'a dit que je pouvais peut-être juste lire l'introduction, mais là, je vais prendre trente (30) secondes.

1205

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est la première page, oui.

1210

PAR Mme JOSÉE BOUDREAU:

Lire seulement la première page?

1215

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est ça, lire la première page.

LECTURE DE LA PREMIÈRE PAGE DE L'AUTRE DOCUMENT

1220

Et vous avez les courriels aussi qui disent que monsieur Fay n'a reçu aucune somme d'argent, donc il n'avait aucun intérêt là-dedans. Il l'a fait pour la population de Cacouna. Ça, c'est important de le mentionner.

1225

Donc c'est sûr, j'aurais pu parler un peu du rapport de monsieur Fay, mais vous me permettez pas. On était censé faire une entrevue avec lui à l'origine, je pense que c'est intéressant de le mentionner. On voulait aller le questionner sur son premier rapport, tout ça, parce qu'on sait que c'est pas facile de faire venir monsieur Fay, il reste pas à la porte.

1230 Donc étant donné que sa femme est tombée malade, il a dû être à son chevet, donc ça nous a empêchés, on n'a pas fait l'entrevue. Finalement, il a quand même décidé de produire le deuxième rapport pour nous généreusement. Donc c'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

1235 Et effectivement, la Commission va analyser son dossier effectivement. On avait déjà lu des choses du docteur Fay avant même de commencer le mandat, parce que ça fait plusieurs fois qu'il intervient sur différents dossiers de terminal méthanier. Bien entendu, on avait aussi pris connaissance de différents types de rapports qui mentionnent, bon, le rapport de Sandia par exemple, très accessible sur Internet.

1240 La Commission va en prendre connaissance. Pour l'instant, je l'ai pas regardé, je l'ai seulement survolé faute de temps, avec l'ensemble des mémoires à lire, mais vous pouvez être assuré qu'on va le regarder attentivement.

1245 **PAR Mme JOSÉE BOUDREAU:**

1250 Et ce qu'il a fait, il a fait une moyenne géométrique des trois (3) experts dont Sandia National Laboratories, la Federal Energy Commission, puis l'étude d'impact d'Énergie Cacouna. Il a pris une moyenne. C'est certain, pour des explications à ce moment-là, il faut le contacter.

PAR LE PRÉSIDENT:

1255 C'est ça, il a fait une comparaison.

PAR Mme JOSÉE BOUDREAU:

Oui, merci.

1260 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Nous allons regarder ça. Je vous remercie.

PAR Mme JOSÉE BOUDREAU:

1265 Vous avez des questions? Parce que j'ai dû sauter quelques bouts quand même. Donc vous n'avez pas de question, c'est clair!

PAR LE PRÉSIDENT:

1270 Je crois que c'était très clair, vous avez fait un compte rendu des événements, on va pouvoir regarder ça.

PAR Mme JOSÉE BOUDREAU:

1275 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1280 Je vous remercie.

1285 Nous allons faire une pause de quinze (15) minutes et nous allons reprendre à vingt heures cinquante-cinq (20 h 55).

1285

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1290

REPRISE DE LA SÉANCE

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

PAR LE PRÉSIDENT:

1295

Nous allons inviter l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, monsieur Mathieu Castonguay.

Bonsoir monsieur Castonguay, à vous la parole.

1300

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

Merci. Je vais me présenter. Moi, je suis Mathieu Castonguay, je suis ingénieur junior en mécanique, je travaille pour l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique depuis un an.

1305

L'AQLPA, pour simplifier, existe au Québec depuis 1982 et originalement, l'AQLPA, c'était l'Association québécoise de lutte contre les pluies acides.

1310

Mais comme on a obtenu des résultats intéressants dans la lutte contre les pluies acides, c'est-à-dire réduire de cinquante pour cent (50 %) environ les émissions acidifiantes, les pluies acides, bien, on a, en 1992, changé de nom pour englober l'ensemble des problèmes de pollution atmosphérique et intégrer bien évidemment le phénomène des changements climatiques.

1315

Alors nous, à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, on s'est posé la question en premier lieu de la justification du projet. On essayait de comprendre si on avait besoin d'un projet de terminal méthanier, si on avait besoin de gaz naturel au Québec.

1320

Et lorsqu'on a pris connaissance du projet, bien, on s'est rendu compte que c'était très difficile de justifier ce projet-là, parce qu'il est complètement inutile sans une composante essentielle du projet, c'est-à-dire le gazoduc. Ça fait qu'on a été obligé de faire des suppositions, on a été obligé d'estimer ou de supposer qu'il va y avoir un gazoduc qui va se rendre peut-être à Saint-Nicolas, peut-être ailleurs sur le territoire québécois.

1325

Et puis dans ce sens-là, ça rejoint beaucoup d'intervenants qui ont présenté des mémoires puis qui ont intervenu dans le cadre des audiences publiques, qui se questionnent pourquoi que le promoteur, qu'est-ce qui justifie la division du projet de cette façon-là!

1330

Il y a énormément de raisons qui ont été évoquées pour dire que ce projet-là, pour remettre en question la pertinence du projet d'Énergie Cacouna.

1335 Moi, je voudrais vous présenter de façon sommaire les émissions de gaz à effet de serre qui vont être générées par ce projet-là, mais surtout, ce qui est plus important, c'est une alternative. Parce que les gens qui sont sensibilisés par rapport à l'environnement puis qui luttent contre les changements climatiques, on n'est pas juste des gens qui veulent arrêter le progrès, mais souvent, on veut aller au-devant et mettre en place des mesures qui sont plus porteuses que les combustibles fossiles.

1340 Est-ce qu'il existe des alternatives plus favorables, puis les impacts atmosphériques!

 En premier lieu, on a regardé la production de gaz naturel au Canada. Puis le Canada exporte cinquante-trois virgule cinq pour cent (53,5 %) de sa production de gaz à effet de serre – de gaz naturel! Ça génère effectivement beaucoup de gaz à effet de serre!

1345 La présentation que je fais, monsieur Germain, reprend de façon générale le mémoire, et vous trouverez pas mot pour mot ce que je présente dans le mémoire, c'est normal.

PAR LE PRÉSIDENT:

1350 Alors je vais suivre à l'écran!

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

1355 OK. Le Canada est le deuxième plus grand exportateur de gaz naturel. Ça, c'est le ratio entre la production et l'exportation. Et c'est le troisième plus grand producteur absolu de gaz naturel, puis ça représente six point huit pour cent (6,8 %) de la production de gaz naturel mondiale.

1360 Ça fait qu'on se demande comment ça se fait qu'on devrait de mettre à importer davantage de gaz naturel dans ce contexte-là, OK!

1365 Bien évidemment, on s'est mis à faire des suppositions, parce qu'on n'a pas beaucoup d'autre choix. Ce qu'on suppose, ce qu'on croit, c'est que le projet d'Énergie Cacouna, bien, ça va libérer du gaz naturel dans l'Ouest canadien. Ce qu'on consommera pas en provenance du gazoduc va être disponible dans l'Ouest, et l'augmentation des volumes de gaz dans l'Ouest, ce qu'on croit, c'est qu'il y a une partie de cette augmentation-là qui pourra être utilisée pour favoriser ou en tout cas, ce qui créerait un contexte favorable à l'exploitation des sables bitumineux qui est une source importante de gaz à effet de serre.

1370 Et donc le fait de diminuer les prix du gaz naturel en raison de l'augmentation de la disponibilité, bien, ça pourrait favoriser les entreprises qui exploitent les sables bitumineux dans l'Ouest canadien, puis étrangement, bien, ces deux (2) entreprises-là sont partenaires du projet Cacouna.

1375 Les réserves trouvées et découvertes au Canada sont suffisantes pour satisfaire la demande actuelle pour les trente-trois (33) prochaines années. Ça, c'est l'Association canadienne du gaz qui dit ça. Puis ça, les réserves, c'est au niveau de production, c'est-à-dire que ça comprend aussi ce qu'on exporte aux États-Unis.

1380 Si on compte toutes les réserves qu'on est capable d'estimer, on est capable de produire du gaz naturel pour encore une période de quatre-vingt-dix (90) ans. On aurait donc le temps de mettre en place des mesures qui permettent de réduire la dépendance au gaz naturel au Québec, en pouvant compter sur des réserves sur notre territoire, bien, sur le territoire canadien, des réserves suffisantes pour nous donner le temps de développer des alternatives qui soient viables.

1385
1390 Présentement au Québec, le gaz naturel, bien, en 2002, le gaz naturel représentait pas tout à fait treize pour cent (13 %) des besoins énergétiques du Québec. Puis la biomasse, c'était pas tout à fait onze pour cent (11 %). Donc c'est un contributeur significatif, mais le bois de chauffage aussi l'est à ce compte-là.

1395 Il faut qu'on fasse, il faut qu'on amorce le plus tôt possible une transition vers une économie qui soit décarbonisée, c'est-à-dire qui ne repose pas sur les énergie fossiles. Si on veut continuer d'utiliser l'énergie, bien, c'est de développer les énergies qui sont renouvelables, qui est la seule solution pour parvenir à une économie qui soit décarbonisée.

1400 Peu importe c'est pourquoi qu'on va arriver à laisser tomber le pétrole puis les combustibles fossiles, que ce soit en raison des changements climatiques qui vont précipiter des choix énergétiques ou que ce soit en raison du coût ou que ce soit en raison de l'épuisement de la ressource, il va falloir un jour, d'ici maximum quatre-vingt-dix (90) ans si on n'utilise que les réserves canadiennes, mais de façon mondiale, c'est environ la même chose, on parle d'une centaine d'années de réserve de gaz naturel, eh bien, il va falloir passer à d'autres formes d'énergie un jour.

1405 Au Québec, le chauffage résidentiel et commercial représente quarante-cinq point neuf pour cent (45,9 %) de la consommation de gaz naturel. Puis nous, ils estimaient qu'on fait, on prétend qu'on est capable de l'éliminer complètement en même temps qu'on élimine le chauffage au mazout, en utilisant les énergies renouvelables.

1410 Ce qu'on propose, c'est d'avoir recours à la géothermie. Et la géothermie, c'est le seul système qui a une efficacité au-delà de cent pour cent (100 %). Et quand je dis système géothermique, c'est des pompes à chaleur avec des échangeurs souterrains, bien, une thermopompe n'est pas un système géothermique, c'est vraiment des pompes à chaleur qui existent depuis bien longtemps, qui sont capables d'aller extraire la chaleur au sous-sol.

1415 C'est une technologie qui a fait ses preuves, qui est commercialement rentable. On parle d'une période de recouvrement entre sept (7) et dix (10) ans, dépendamment des

technologies des sols, beaucoup de facteurs, mais couplé à l'hydroélectricité, ce type de chauffage là ne génère pas de gaz à effet de serre ou pratiquement pas.

1420

En fait, la géothermie, elle a une efficacité de trois cents pour cent (300 %). C'est-à-dire qu'on met un kilowatt (1 kW) d'énergie, on va obtenir trois kilowatts (3 kW) de chauffage. Il y a aucune technologie qui est développée à ce moment-ci qui a une efficacité aussi grande que ça. À titre d'exemple, le gaz naturel a une efficacité de chauffage d'environ quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), comparée à trois cents pour cent (300 %), bien, c'est moins efficace.

1425

Ce que nous, on propose, c'est de remplacer progressivement les systèmes de chauffage résidentiels et commerciaux par la géothermie. On se donne une période d'environ trente (30) ans pour y parvenir.

1430

Et même en faisant ça, on peut augmenter nos exportations d'électricité, éliminer les importations de gaz naturel pour le chauffage et le mazout par la même occasion, le mazout pour le chauffage en même temps.

1435

Ce que nous proposons, bien, c'est de libérer de l'énergie électrique. Ce tableau-là présente l'énergie utilisée pour le chauffage résidentiel et commercial. Et ce qu'on voit, c'est que lorsqu'on applique de la géothermie pour remplacer ces énergies-là, on a une économie d'énergie de onze virgule huit térawattheures (11,8 TWh) par année. Ça, ça représente sept point huit pour cent (7,8 %) de la production énergétique d'Hydro-Québec de 2002. C'est quand même significatif, les économies d'énergie qu'on est capable de générer en remplaçant les systèmes de chauffage résidentiels et commerciaux par la géothermie.

1440

Sauf qu'on n'a pas juste la capacité au niveau énergétique de le faire, ça permet aussi de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ douze millions de tonnes (12 M t), en remplaçant ce qui est actuellement émis par le gaz naturel et le mazout. Ça représente une réduction de quatorze pour cent (14 %) des émissions de gaz à effet de serre de l'an 2002.

1445

Je réfère tout le temps à l'an 2002 dans mes données, parce que c'est la dernière année où c'est que l'ensemble des données sont disponibles, puis qu'on est capable de comparer tout avec la même année.

1450

L'énergie électrique qui pourrait être économisée en utilisant les systèmes géothermiques pour le chauffage, bien, ça pourrait faire augmenter de soixante et un pour cent (61 %) les exportations d'électricité et faire passer les revenus à deux point deux milliards (2,2 G\$) par année.

1455

Ça coûte cher implanter des systèmes de chauffage géothermiques dans deux point huit millions (2,8 M) de résidences environ au Québec, mais on pense qu'on est capable d'y parvenir en trente (30) ans, soit la période sur laquelle on a du gaz naturel puis des combustibles fossiles disponibles.

1460

1465 Ce qu'on propose, c'est une supposition, c'est une idée comme ça qu'on émet, c'est qu'Hydro-Québec finance à hauteur jusqu'à sept mille dollars (7000 \$) l'installation d'un système géothermique dans les résidences puis les commerces. Sept mille dollars (7000 \$), ça représente des investissements de six cent cinquante millions de dollars (650 M\$) par année pour Hydro-Québec.

1470 Mais la seule hausse des exportations d'électricité, elle, génère des revenus supplémentaires pour Hydro-Québec de huit cent soixante millions de dollars (860 M\$) par année. Donc on est quand même dans un bilan positif pour Hydro-Québec d'investir pour remplacer les systèmes de chauffage dans les résidences par des systèmes géothermiques. Et sur une période de trente (30) ans, on pense qu'on est capable d'y parvenir.

1475 Puis c'est ce que l'AQLPA propose comme alternative. On s'est concentré seulement sur les systèmes géothermiques, c'est pas la seule forme d'énergie verte, il y en a énormément d'autres énergies vertes qui sont possibles; on peut penser au solaire, on peut penser à l'énergie solaire passive, à l'amélioration de l'efficacité énergétique et de l'enveloppe des bâtiments. Il y a toutes sortes de façons qu'on peut améliorer l'efficacité. Mais la géothermie a prouvé son efficacité.

1480 Elle est techniquement réalisable, et c'est sûr que dans certains sites, la nature des sols va rendre l'implantation de ces systèmes-là plus compliquée, on peut s'enfarger dans les détails facilement, mais les ingénieurs qui sont au Québec sont certainement capables d'installer des systèmes géothermiques dans la très grande majorité des résidences au Québec. Et c'est ce qu'on pense qu'on est capable de réaliser dans une période de trente (30) ans.

1485 J'espère que vous avez des questions!

PAR LE PRÉSIDENT:

1490 Merci. Dans votre présentation, la question que je me posais, vous avez fait un tableau montrant en petajoules, bon, en termes de quantité d'énergie, pour mettre ça sur une base comparable, parce qu'on avait de l'électricité avec du mazout, pour toujours demeurer en petajoules, c'est quoi la quantité d'électricité qu'il faudrait pour faire fonctionner l'ensemble des systèmes géothermiques qui remplaceraient le chauffage au gaz et au mazout dans les résidentiels et dans le commercial?

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

1500 La quantité d'énergie, ça serait de cinquante-huit virgule neuf petajoules (58,9 PJ). On additionne les chiffres de la colonne de droite.

Dans le fond, ce que j'ai fait pour réaliser ce tableau-là, c'est des données qui viennent du bilan énergétique du Québec de 2004. Vous avez la référence dans le mémoire.

1505 C'est les données en petajoules pour le chauffage résidentiel et commercial additionnées ensemble, et lorsqu'on applique l'efficacité énergétique de la géothermie à cette quantité d'énergie là, on a, si par exemple on prend l'électricité, au lieu de consommer cent un point cinq petajoules (101,5 PJ), on en a besoin seulement de trente-trois virgule huit petajoules (33,8 PJ) pour obtenir la même quantité de chauffage.

1510 C'est simplement de mettre des systèmes de chauffage trois cents pour cent (300 %) efficaces.

PAR LE PRÉSIDENT:

1515 Donc ça prendrait vingt-cinq petajoules (25 PJ) d'électricité pour faire fonctionner les systèmes géothermiques qui remplaceraient le chauffage au gaz naturel et au mazout, c'est ça que je dois comprendre?

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

1520 Oui, quinze virgule neuf (15,9 PJ) pour le mazout léger, puis neuf virgule deux (9,2 PJ) pour les systèmes au gaz naturel.

PAR LE PRÉSIDENT:

1525 Ça fait que grosso modo vingt-cinq petajoules (25 PJ). C'est la question que je me posais, je vous remercie.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1530 Est-ce qu'il y a une raison pourquoi vous avez pas proposé le domaine industriel mais le résidentiel et le commercial?

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

1535 Bien, c'est que dans les domaines industriels, l'énergie peut servir aux procédés de fabrication où la géothermie n'est pas forcément applicable. Et comme dans certaines industries, la géothermie ne serait pas une forme d'énergie utilisable, on a estimé que seulement pour les places où c'est que la géothermie avait fait ses preuves, on pouvait faire cette recommandation-là.

1540

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Ça va.

1545

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Bernard.

1550 **PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:**

Est-ce que ça inclut aussi le chauffage de l'eau?

1555 **PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:**

Pour ce qui est du chauffage de l'eau, les systèmes géothermiques le permettent, mais les données ne permettent peut-être, en tout cas c'est pas simple de faire la différence entre les deux (2), les données sont pour le chauffage résidentiel. Et lorsqu'on regarde la description, c'est l'énergie utilisée pour le chauffage. Est-ce que ça inclut le chauffage de l'eau, personnellement, ce soir, j'ai bien de la difficulté à vous dire si c'est inclus.

1560

Ce que je peux vous dire, c'est que les systèmes géothermiques permettent de chauffer l'eau aussi.

1565 **PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:**

OK.

PAR LE PRÉSIDENT:

1570

Ce tableau-là, on l'a à la page 35 de votre mémoire?

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

Oui, c'est ça. Et vous avez aussi l'Ontario dans le mémoire qui a été déposé, parce que les marchés visés par le projet d'Énergie Cacouna, c'est Québec et l'Ontario, et on a estimé que le même système pouvait être appliqué en Ontario, simplement lorsqu'on le met sur la base du Québec et de l'Ontario, remplacer tous les systèmes de chauffage, on ne peut pas éliminer complètement le chauffage au mazout et au gaz naturel.

1580

On est capable d'en éliminer environ quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) du chauffage au gaz naturel et cent pour cent (100 %) du chauffage au mazout.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

1585

Dans le secteur résidentiel, le gaz, c'est à peu près cinq pour cent (5 %) présentement, et le mazout douze (12 %), puis l'électricité, quatre-vingt quelque chose.

1590 Est-ce que vous convertissez tout le monde ou seulement ceux qui sont au gaz ou au mazout?

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

1595 Pour que ça fonctionne au niveau énergétique, il faut le faire avec tout le monde. Il faut libérer de l'énergie.

Et si on ne faisait que du géothermique sur les systèmes qui sont chauffés au gaz et au mazout, ça libérerait pas de l'énergie, ça augmenterait la consommation d'énergie électrique.

1600 Donc pour que ça fonctionne, il faut l'appliquer sur l'ensemble des résidences. Ça prend un plan qui s'applique à tous les commerces, à toutes les institutions et à toutes les résidences.

PAR LE COMMISSAIRE BERNARD:

1605 À peu près quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) des maisons n'ont pas de système de distribution de chaleur, il y a pas de calorifère, de conduit et ainsi de suite.

1610 Alors qu'est-ce que vous proposez pour distribuer la chaleur? Parce que ça, ça inclut pas le coût de la distribution de la chaleur?

PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:

1615 C'est sûr que ce qu'on a proposé, nous, c'est une aide financière d'Hydro-Québec de sept mille dollars (7000 \$). C'est sûr que le propriétaire de la résidence ou du commerce a à investir aussi pour adapter sa résidence au nouveau type de chauffage.

1620 La géothermie permet d'utiliser les systèmes caloporteurs à eau chaude par exemple et de modifier la résidence pour que les plinthes électriques soient des systèmes à eau chaude. Ça demande un effort du propriétaire, mais il va retrouver son investissement sur les économies d'électricité qu'il va générer.

1625 Donc ce qu'on pense, c'est que c'est évident que c'est pas applicable facilement partout sans effort des propriétaires, mais au niveau énergétique, ça fonctionne, puis au niveau économique ça fonctionne. Et de toute façon, il va falloir trouver une solution pour, un jour, chauffer les résidences avec des systèmes qui soient efficaces, si on veut combattre les changements climatiques.

1630 Lorsque j'étais à Montréal à la conférence des Nations Unies, ce qu'on entendait tout le temps, c'est qu'il faut réduire de soixante-quinze pour cent (75 %) nos émissions de gaz à effet

de serre d'ici 2050, pour éviter la catastrophes, c'est-à-dire une augmentation de plus de deux degrés Celsius (2°C).

1635 Il va falloir qu'on applique des solutions d'ici 2050, si on veut éviter la catastrophe. C'est pas moi qui le dis, c'est l'unanimité des gens qui étaient présents à la conférence des Nations Unies à Montréal.

1640 Il faut aller beaucoup plus loin que Kyoto. Kyoto, c'est une pratique pour réduire effectivement nos émissions de gaz à effet de serre.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien monsieur Castonguay, je vous remercie.

1645 **PAR M. MATHIEU CASTONGUAY:**

Merci.

1650

GUY BEAULIEU

PAR LE PRÉSIDENT:

1655 Nous allons maintenant inviter monsieur Guy Beaulieu.

PAR M. GUY BEAULIEU:

Bonsoir.

1660

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur Beaulieu, à vous la parole.

1665 **PAR M. GUY BEAULIEU:**

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1670

Là, vous avez donné une nouvelle copie de votre mémoire? En apparence sur la première page, je vois pas de changement?

PAR M. GUY BEAULIEU:

1675

Oui, c'est la même chose, les deux (2) premières pages, après ça j'ai fait quelques ajouts, pas pour que ce soit bien cuit, mais de mon cru!

LECTURE DU MÉMOIRE

1680

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Beaulieu, alors je vais laisser la parole à monsieur Haemmerli!

1685

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Monsieur Beaulieu, étant donné qu'on est dans nos travaux le matin puis dans les séances l'après-midi puis le soir, on n'a pas entendu le bulletin de nouvelles dont vous avez parlé. Pourriez-vous juste nous dire où vous avez entendu ça, et puis élaborer un petit peu sur le fait qu'il y en aurait plus qu'un?

1690

PAR M. GUY BEAULIEU:

Élaborer sur quoi, vous dites?

1695

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

Sur le fait qu'il y aurait plus qu'un site. Vous avez entendu ça aux nouvelles?

1700

PAR M. GUY BEAULIEU:

Bien, à l'émission à Radio-Canada, au 3 ici, en déjeunant avec mon épouse, j'ai entendu ça.

1705

Puis j'ai trouvé ça très spécial. J'ai trouvé surtout spécial que la madame ait de la difficulté à savoir lire Cacouna. Pourtant c'est écrit en français, c'est même pas écrit en malécite, là.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

1710

Mais est-ce qu'ils avaient une source, est-ce qu'ils disaient que selon quelqu'un?

PAR M. GUY BEAULIEU:

1715

Bien, c'était tiré du Devoir entre autres. Là, je me suis empressé d'acheter l'édition d'aujourd'hui.

PAR LE COMMISSAIRE HAEMMERLI:

OK. Ça va, merci.

1720

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Beaulieu pour votre présentation.

1725

GASTON HERVIEUX

PAR LE PRÉSIDENT:

1730

Je vais maintenant appeler monsieur Gaston Hervieux.

Bonsoir monsieur Hervieux.

1735

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Bonsoir monsieur le Président. J'en conclus à la non-recevabilité du projet, de ces projets de ports méthaniers sur les abords du fleuve Saint-Laurent et à l'indépendance énergétique du Québec.

1740

Comment un projet d'envergure internationale a-t-il pu être ramené à un projet local, des projets locaux? Comment le gouvernement du Québec en est-il arrivé à imposer les projets?

1745

oît que le premier ministre du Québec, des députés, la MRC de Rivière-du-Loup, des maires se sont entendus pour former un consensus pour désinformer la population. Même si la logique et le bon sens commandent un moratoire sur tous les projets établissant ou augmentant la capacité de filières énergétiques voire nouvelles pour certaines, et que le gouvernement du Québec représente l'intérêt public en annonçant une générique permettant une consultation publique en amont de chacun desdits projets.

1750

C'est plutôt à la défense d'intérêts de groupes d'actionnaires privés que s'acharnent les décideurs et à l'évidence de ce que tous constatent, sauf ceux qui doivent feindre de ne rien voir, on est prêt à tout pour l'argent. Même de prendre la décision de sacrifier la population de Cacouna et plusieurs écosystèmes pour arriver à cet objectif financier.

1755

Nonobstant les risques majeurs à la santé publique, aux écosystèmes, à l'avifaune, la faune, le promoteur d'Énergie Cacouna prétend toujours qu'il va respecter les normes et que les impacts devront être minimales sinon nuls.

1760 Les normes! Il n'y a aucune norme scientifique à la base de la législation réglementaire environnementale. Ces supposées normes auxquelles le promoteur fait référence sont basées sur la capacité qu'a la technologie à ne pas polluer et ne permettent pas de dire à partir de quand on affecte la santé publique, la faune et la flore.

1765 Si chacune des normes s'il y a respect de la concentration autorisée d'un élément donné dans un volume X, elles ne tiennent pas compte des effets de synergie rencontrés dans la réalité, lorsque mises en présence de d'autres éléments déjà présents ou à être rajoutés dans le milieu.

1770 Lorsque les échantillonnages sont réalisés dans le milieu, plusieurs facteurs concourent à permettre de douter de leur crédibilité, et c'est encore plus vrai quant à l'étape de l'analyse en laboratoire, tu dois rajouter d'autres éléments chimiques à la portion de la soupe chimique pour en isoler un élément.

1775 Tant qu'à la procédure de bioaccumulation dans un tel contexte, elle soulève plusieurs controverses.

1780 Lorsque le ministère de l'Environnement du Québec en vient à interpréter des résultats d'analyse pour prendre des décisions et décider d'un projet, il applique une grille de critères philosophiques qui n'a aucun rapport avec la science, un processus non scientifique. Je précise, référence par référence.

1785 Durant l'audience publique sur le programme de dragage de la MIL Davie inc. dans les années quatre-vingt, nous avons réussi à faire discréditer, voire à faire annuler les critères de Vigneault et al. qui servaient de critères à la base des études de tous les projets de dragage dans le fleuve Saint-Laurent, et de disposition des sédiments.

1790 Ces critères de Vigneault et al. servaient à déterminer le degré de contamination et de toxicité des sédiments en présence à être dragués. De l'un des éléments inventoriés, quelques-uns faisaient l'objet d'une étude. Pourtant, la moitié de la population du Québec s'alimente en eau potable dans le fleuve Saint-Laurent, toxique.

1795 Ajoutons qu'il n'existe aux usines d'épuration d'eau potable pas de traitement physico-chimique ni aucun traitement qui permet de retirer les substances toxiques et produits dangereux, micro-éléments, de l'eau dite potable, que l'on livre à la population pour consommation humaine.

1800 Au surplus, on rajoute plusieurs produits toxiques dangereux dans le processus de traitement de l'eau, épuration de l'eau potable. Il s'agit du chlore déclaré hautement cancérigène par le docteur J.A. Nantel, toxicologue québécois de renommée internationale, et du fluor à propriété mutagène tel que déclaré par l'Organisation mondiale de la santé, sans

ajouter tous les autres produits chimiques qui servent au traitement ou à la préservation de la tuyauterie.

1805 Lorsque nous avons demandé l'abolition des critères de Vigneault et al., les motifs invoqués étaient qu'ils n'avaient aucun fondement légal, ne reposaient sur aucune base scientifique et ne permettaient pas de dire à partir de quand on affecte la santé publique, la flore et la faune.

1810 Dans le même temps, nous pouvions démontrer que la politique des sols contaminés est encore plus bidon que les critères de Vigneault et al., de la même manière nous pouvions discréditer la politique relative aux eaux qui fait du fleuve Saint-Laurent, de par sa méthode de classification, un égout à ciel ouvert, puisqu'elle repose sur la structure de la politique de classification des sols contaminés.

1815 Tant qu'aux normes scientifiques, en matière de qualité de l'air, vous pouvez continuer à les chercher.

1820 Vous pouvez commencer à comprendre que dans ce contexte, le ministère de l'Environnement doit adopter des critères philosophiques pour décider à la face de la population de projets qui peuvent avoir de grandes répercussions sur la santé et sécurité du public, soit une menace réelle appréhendée avec des conséquences majeures pour l'homme et les organismes vivants.

1825 Dans ce contexte, plutôt que de se doter d'une législation réglementation environnementale reposant sur des bases scientifiques pour permettre d'avoir et de donner l'heure juste à la population, pour lui permettre de faire des choix de société éclairés, comme nous l'avons demandé dans les années quatre-vingt, de manière à empêcher le ministère de l'Environnement du Québec et le gouvernement du Québec d'instaurer des politiques favorisant
1830 la commercialisation et l'industrialisation de la pollution, tout ce que l'on demandait, c'était d'avoir l'heure juste.

1835 Le ministère d'Environnement du Québec a préféré nous servir des politiques réglementaires de diminution et de dispersion de contaminants dans l'eau et l'air, de substances dangereuses et produits toxiques dans l'environnement, misant sur la charge globale.

1840 Dans ce contexte, aucune étude crédible n'a été réalisée pour le projet Énergie Cacouna. Les personnes du gouvernement du Québec, du ministère de l'Environnement du Québec, du fédéral, du BAPE ne peut et ne pourra prétendre du contraire. Même devant les tribunaux, s'il y avait lieu ou autrement.

Sans mettre en cause des personnes en particulier, nous pouvons affirmer hors de tout doute raisonnable que plusieurs décideurs liés à nos gouvernements sont là pour favoriser des intérêts privés au détriment de la santé publique et de l'environnement. Dans le cadre du projet

1845 Énergie Cacouna, plusieurs décideurs sont prêts à sacrifier contre vents et marées la population qui habite Cacouna et les écosystèmes sensibles d'une très grande valeur.

Comment se fait-il qu'on livre à la population de tels projets en les gardant dans la désinformation et qu'on envoûte des décideurs avec l'appât du gain dont ils n'osent même pas
1850 questionner la finalité de peur qu'on change d'idée?

Comment expliquer que la directive de nos gouvernements conduise à aucune étude crédible et que dans un projet supposément présenté par des experts, on se retrouve avec trois mille (3000) pages et plus de questions-réponses, dont les réponses pertinentes sont toujours
1855 absentes?

Le promoteur dans son étude de projet n'a pas déposé un plan global visuel montrant toutes les infrastructures liées au projet et montrant, expliquant les diverses étapes du processus et expliquant ses impacts.
1860

De la même stratégie qu'en 1981, ils ont soustrait l'étude du gazoduc et ses systèmes de répartition et d'utilisation du gaz naturel et d'autres études liées au fleuve Saint-Laurent. De la notion d'environnement soutenue par le BAPE pour justifier sa raison d'être, ne peut restreindre la population à se limiter à discuter du projet de port méthanier, parce que le
1865 gouvernement du Québec a décidé de le "framer", de "framer" l'ensemble de la population du Québec, allant même jusqu'à appuyer le projet de port méthanier, quand même le BAPE, avant même que le BAPE ait entamé son mandat, ce qui est contraire à l'ordre public et à l'intérêt public.

1870 La Commission BAPE est une commission d'enquête indépendante ayant les pouvoirs de la Cour supérieure du Québec. Une fois le mandat reçu par le BAPE, ce dernier peut, la Commission chargée d'étudier peut, pour ce seul motif, en fractionnement de projet et d'étude crédible absente, recommander au conseil des ministres de rejeter ledit projet.

1875 Le conseil des ministres doit pouvoir se fier aux recommandations de la Commission d'enquête du BAPE qui ne doit pas demeurer à la traîne du gouvernement du Québec et du ministre de l'Environnement du Québec, en se servant de la limite de son mandat pour décider et justifier qu'il ne peut pas, qu'il ne veut pas que la population discute des impacts environnementaux liés au gazoduc et de ses ramifications, ainsi que des questions de voie
1880 navigable, le tout directement relié au terminal méthanier.

Le gouvernement n'a jamais écrit dans le mandat du BAPE que le BAPE n'avait pas à évaluer le gazoduc et ses ramifications. Ainsi que de considérer les impacts sur la voie navigable.
1885

Le gouvernement du Québec a plutôt accepté que le promoteur fractionne un projet global en le présentant par miettes à la population. C'est justement ce que le BAPE doit

1890 dénoncer publiquement et permettre à la population de dénoncer cette situation qui permet de rejeter ledit projet incomplet à tous les égards. Sauf si le BAPE peut démontrer et déposer des écrits qui lui dictent des directives souterraines autres que le mandat public qu'il a reçu, la Commission BAPE devrait se démarquer des mécanismes de désinformation publique soutenue par les décideurs qui adoptent un langage coloré sur la base des principes du développement durable, alors qu'aucune étude crédible de milieu ne soutient leur prétention.

1895 La Commission BAPE doit se positionner publiquement pour situer son degré d'indépendance dans l'exercice de ses fonctions ici présentes.

1900 Je réitère et renvoie à l'appui de ce mémoire toutes les interventions que j'ai pu faire publiquement devant les médias d'information en rapport à ce dossier, ainsi que tous les éléments écrits et "verbals" que j'ai pu rapporter, apporter en guise de participation au présent processus d'évaluation et des examens des impacts environnementaux du projet de port méthanier Énergie Cacouna et à toutes les interventions de personnes qui ont considéré l'importance de participer à ce processus de consultation par les présentes audiences publiques, nonobstant le fait d'une campagne de désinformation et d'intimidation qui laisse voir
1905 clairement que tous les dés sont joués d'avance et que le présent processus risque de servir qu'à cautionner lesdites décisions qui apparaissent pour la plupart déjà prises.

1910 Le BAPE doit dénoncer cette situation, sa crédibilité s'en trouve et s'en trouvera indirectement et directement mise en cause de par la justification scientifique à l'égal de ses recommandations.

1915 Le gouvernement du Québec cache à la population les enjeux réels qui l'incitent à aller à l'encontre de l'accord de Kyoto par le fait de vouloir développer au Québec la filière énergétique du gaz naturel liquéfié regazéifié et veut implanter au Québec une source fossile d'émission de gaz à effet de serre qui menace et menacera la survie de plusieurs écosystèmes ici et autour de la planète.

1920 Les promoteurs et décideurs savent que le gaz naturel est un des principaux gaz à effet de serre produits autour de la terre et que même malgré leur argument de remplacement de d'autres sources, tels le charbon et les produits pétroliers plus polluants, qu'au rythme où ils veulent importer du GNL, gaz naturel liquéfié, au moins de quatre (4) pays et ça, pour plusieurs "terminals" méthaniers, qu'ils veulent aménager en bordure du fleuve Saint-Laurent, qu'ils vont finalement dépasser de plusieurs fois du volume de réduction pour devenir une source majeure de pollution atmosphérique transfrontalière, tant une menace majeure pour l'humain et la survie
1925 des espèces, que ce soit en dirigeant tout ce gaz liquéfié regazéifié directement aux USA et ailleurs, en branchant ou non le Québec. Le problème reste le même et demeure une menace réelle dans ce contexte.

1930 Hydro-Québec n'est plus obligée de nous fournir l'électricité au-delà du bloc patrimonial. Pas plus qu'on est obligé de fournir le gaz naturel.

1935 Vu le silence de quelques personnes du ministère de l'Environnement qui sont liées avec quelques décideurs politiques "gouvernementaux", nous constatons que malgré l'invasion anarchique des éoliennes sur le territoire et des projets d'hydroélectriques qui s'annoncent, une augmentation faramineuse des coûts de l'électricité alors qu'on devrait s'attendre à l'effet contraire. Il appert qu'on veut imposer le gaz naturel à moindre coût que l'électricité pour une période de temps, soit le temps de vous brancher ou d'en brancher d'autres et vendre l'électricité produite aux États-Unis à gros prix ou à l'extérieur du Québec.

1940 Toute cette démarche va et s'opère à votre insu par l'entremise de groupes d'actionnaires privés liés et vice-versa à des fonctionnaires "gouvernementaux" dans le cadre d'une démarche de la privatisation de l'électricité et de créer une dépendance énergétique pour le Québec par l'ajout du gaz naturel. Ballottés par la fluctuation des prix sur les marchés mondiaux.

1945 Comme il apparaît de mieux en mieux que le gouvernement du Québec représente de moins en moins l'intérêt public et de plus en plus l'intérêt privé au détriment de la population et de l'environnement, il reste qu'à la population du Québec à s'organiser pour faire nationaliser au vrai sens du terme leurs ressources énergétiques dont l'électricité, dont monsieur René Lévesque alors ministre d'Énergie puis premier ministre du Québec l'avait souhaité pour tous.

1950 Je ne parle pas d'un projet d'indépendance géré par ceux-là mêmes qui vous "fragmentent" aujourd'hui et qui n'auront rien à offrir à la population aujourd'hui ni demain ni jamais, mais de bâtir un Québec à la hauteur de ses aspirations, de son potentiel et en mesure de se tailler une place non seulement sur la scène fédérale mais sur la scène internationale.

1955 On vous a damé les mines, les forêts, l'eau, allons-nous les laisser privatiser tout y compris l'électricité?

1960 Dernière page! Pour conclure, je ne crois pas que par trois mille (3000) pages de questions-réponses dans le dossier Énergie Cacouna qu'on puisse remplacer des études de milieu absentes, des directives d'une telle nullité, qu'on doive revoir tout le processus d'évaluation d'examen des impacts "environnementaux", que les distances sécuritaires de huit-treize-seize kilomètres (8 km-13 km-16 km) entre un port méthanier et des habitations soient une règle d'ordre incontournable, impérative, à retenir.

1965 Que les études de milieu soient réalisées relèvent de la responsabilité des gouvernements et préciser que toute société qui veut évoluer pour assurer l'avenir des générations futures doit au minimum se donner comme prérequis de réaliser au préalable les études et inventaires du milieu dans lequel elle prétend vouloir se développer et faire le développement durable.

1970 Le mot de la fin! Le Québec ne pourra pas parler de développement économique ni de développement durable sans passer par la nationalisation de l'électricité, à moins qu'il veuille

1975 garantir à la population actuelle du Québec et aux générations futures un rôle de valet, le plaçant à la merci de groupes d'actionnaires privés constitués en multinationales.

1980 Que penser des décideurs de votre milieu qui essaient de vous convaincre que par la venue du gaz naturel, ils vont enfin pouvoir faire du développement économique alors qu'on n'a qu'à se brancher sur un système d'énergie propre appelé l'électricité.

Vos décideurs de la MRC de Rivière-du-Loup proposent de donner des crédits de taxes pour réduire les gaz à effet de serre si vous vous branchez au gaz naturel plutôt qu'à l'électricité. Bye boss, terminé monsieur le Président.

1985 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Hervieux. Alors pour une précision, il y avait un endroit dans votre exposé où vous mentionnez le BAPE et la Commission.

1990 Je vais vous dire, bon, effectivement, ces différents paramètres que la Commission va retenir pour son analyse – bien entendu, ceci étant dit, le BAPE parle par ses rapports – alors la Commission va prendre en considération l'ensemble de ce qui s'est dit, notamment par les présentes audiences, autant pour le gazoduc que sur d'autres aspects.

1995 D'ailleurs comme je l'ai mentionné hier, je sais pas encore exactement ce que la Commission va dire, on va se lancer dans l'écriture du rapport dans les prochaines semaines, mais c'est certain qu'on regarde, on soupèse l'ensemble de ce que les gens nous disent sur ce qui est souhaitable ou pas souhaitable.

2000 **PAR M. GASTON HERVIEUX:**

Entre autres sur la question du gazoduc et les autres aspects de la voie navigable qui n'ont pas été discutés dans ce contexte.

2005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

La Commission va dire ce qu'elle a à dire dans son rapport bien entendu.

Alors je vous remercie pour votre présentation.

2010

PAR M. GASTON HERVIEUX:

Merci beaucoup.

2015

GREENPEACE

PAR LE PRÉSIDENT:

2020

Nous allons inviter maintenant Greenpeace, monsieur Éric Darier.

Bonsoir monsieur Darier, à vous la parole.

2025

PAR M. ÉRIC DARIER:

2030

Merci bien. Avant de faire la lecture un peu de certains extraits, je voudrais vous signaler que mon collègue, monsieur Stephen Guilbault qui est le responsable de la campagne changement climatique et énergie ne pouvait pas être là, donc c'est pour ça que je suis ici ce soir. Il aurait été effectivement la personne la plus apte, mais son absence est un peu justifiée.

2035

Comme vous le savez, il y a eu une annonce aujourd'hui du gouvernement du Québec par rapport à la Stratégie de mise en place du Protocole de Kyoto que Greenpeace a accueillie très favorablement, qui est très intéressante, et j'invite les commissaires en fait à en prendre connaissance, parce qu'il n'y a aucune référence, le gaz naturel ne fait pas partie de cette stratégie.

2040

Donc c'est intéressant dans ce contexte-là, puisqu'on examine ici ce soir un projet justement sur l'importation de gaz naturel.

2045

Personnellement, je ne suis pas un expert en matière d'énergie, je représente Greenpeace. S'il y a des questions auxquelles je ne peux pas répondre, je les prendrai en note et je demanderai à mon collègue d'y répondre.

2050

Bien entendu, je voudrais remercier le BAPE pour cette invitation. Je voudrais aussi, par un hasard administratif, de me mettre en fin de journée, ce qui m'a permis d'écouter toute la journée les mémoires, et je voudrais faire un commentaire, je pense qu'il est important, c'est la qualité de toutes les présentations que j'ai entendues aujourd'hui, et je pense que ça montre l'intensité et la passion qui ont animé les intervenants locaux principalement sur ce dossier et la haute qualité des arguments et de tout l'ensemble.

2055

Je pense que c'est très encourageant de voir ça et je pense que c'est également à l'avantage du BAPE d'avoir accès à tous ces arguments.

Ce que je vais faire, c'est un document quand même de vingt-quatre (24) pages, il y a une version modifiée déposée ce matin, donc je présume que vous avez cette version modifiée. Je vais lire certains extraits, donc je ferai une référence à la page, si vous voulez suivre cette lecture, et ça devrait prendre à peu près dix-quinze (10-15) minutes.

2060 **LECTURE DU MÉMOIRE**

Page 5, troisième paragraphe, troisième ligne

Et donc l'annonce de ce matin, je pense, est importante dans ce contexte.

2065

LECTURE DU MÉMOIRE

Page 6, deuxième paragraphe, quatrième ligne "... au gaz naturel"

2070

Entre parenthèses, malheureusement l'annonce récemment du gouvernement ontarien d'une stratégie de l'énergie nucléaire que nous dénonçons ne va pas du tout dans le sens d'une option du gaz, donc à nouveau un autre point à mettre, je pense, au dossier du port méthanier ici.

2075

Cela, la stratégie, au niveau de l'Ontario, constituerait, dans le cadre ontarien, un pas dans la bonne direction pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. En Allemagne, l'entreprise d'électricité, en fait, c'est un courtier d'énergie!

LECTURE DU MÉMOIRE

2080

Page 7, fin

Vous avez sur notre présentation en page 8 les résultats de deux (2) sondages qui, je pense, sont assez éloquents, et je vais en mentionner qu'un, c'est-à-dire le deuxième de novembre 2004 qui montrait notamment, au niveau de l'ensemble de la population du Québec, la préférence, la première préférence, c'était l'éolienne avec soixante-dix pour cent (70 %), l'efficacité énergétique au-dessus de cinquante pour cent (50 %), de petites centrales vingt pour cent (20 %), le gaz naturel autour de disons treize pour cent (13 %) et le nucléaire bien en dessous, autour de six pour cent (6 %).

2090

Donc l'affirmation du promoteur sur ce sujet n'est absolument pas justifiée.

Je voudrais attirer l'attention des commissaires sur deux (2) des recommandations de deux (2) autres commissions du BAPE!

2095

LECTURE DU MÉMOIRE, page 9

Page 9, fin de la deuxième citation

2100

Donc je pense que ça crée un précédent pour cette Commission, même si c'était sur un autre projet, mais je pense que ça met la table au niveau du contexte général.

LECTURE DU MÉMOIRE

2105 **Page 9, fin de la quatrième citation**

Je pense que ces citations, même dans le cadre d'un autre projet, mais c'est quand même un projet similaire dans le sens qu'il fait partie de la même chaîne si vous voulez industrielle, et elles sont tout à fait pertinentes.

2110

Je saute maintenant en page 11, si vous voulez suivre!

LECTURE DU MÉMOIRE

2115 **Page 11, fin**

Je vais sauter la prochaine page 12 où j'avais prévu de parler pour peut-être donner plus de temps pour des questions, mais effectivement, ça va plus en détail sur ces arguments en question.

2120

Je vais en page 13 sur la sécurité!

LECTURE DU MÉMOIRE

2125 **Page 13, point 3, deuxième paragraphe, fin**

Une grande partie du mémoire...

PAR LE PRÉSIDENT:

2130

Vous avez encore cinq (5) minutes!

PAR M. ÉRIC DARIER:

2135

Oui, je vais en fait conclure, je vais certainement sauter très rapidement une grande partie du mémoire, le reste du mémoire est sur des études sur les autres ports méthaniers.

Donc mes conclusions en page 19!

2140 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 19**

Page 19, premier paragraphe, quatrième ligne "... plan stratégique"

2145

Auquel j'ajouterais l'annonce d'aujourd'hui.

LECTURE DU MÉMOIRE

Donc c'est pour toutes ces raisons que Greenpeace vous suggère de rejeter ce projet de port méthanier ici. Merci.

2150

PAR LE PRÉSIDENT:

Justement, bon, on pourrait commencer par la conclusion! J'aimerais quand même apporter une petite précision, lorsque vous dites que vous êtes consterné d'apprendre que les éléments liés à la sécurité maritime ne pourront être intégrés au rapport du BAPE.

2155

Il faut comprendre que un, sur la Commission il y a personne ici qui a les compétences pour évaluer la sécurité maritime, on se comprend bien. On n'est pas des gens qui sont familiers avec l'industrie de la navigation.

2160

Ce qui est important de mentionner, c'est que le processus n'est pas coordonné avec les travaux de la Commission, ce qu'on appelle le processus TERMPOL. Néanmoins, la Commission a bien avisé les gens de Transports Canada que du côté, quels seraient les impacts environnementaux ou sociaux, l'environnement au sens large, que pourraient avoir les éléments du processus TERMPOL à ce stade-ci, intéresseraient la Commission.

2165

Donc on a adressé une série de questions à Transports Canada. On a fait de même pour ce qui est d'un autre élément qui est indépendant de TERMPOL, mais qu'on appelle le processus de sûreté. Tantôt, on parlait de sécurité, maintenant de sûreté, c'est la même chose, ce sont des documents, il y a un plan de sûreté qui a été soumis par le promoteur, la Commission regarde ça.

2170

La Commission n'est pas non plus compétente pour dire oui, le plan de sûreté est adéquat, non le plan de sûreté n'est pas adéquat. On n'est pas des experts en sûreté ou en lutte antiterroriste ou des choses comme ça.

2175

Par contre, encore une fois, la Commission, elle, va s'intéresser à savoir, est-ce que les mesures éventuelles liées au plan de sûreté, ces mesures-là sont-elles susceptibles d'avoir des effets ou des impacts environnementaux soit fauniques ou sur la population. Ceci intéresse la Commission également.

2180

Et la Commission a adressé des questions en relation avec ce plan de sûreté là. Et bien entendu, la Commission pourra faire des démarches plus approfondies sur le plan sûreté si elle n'obtenait pas des réponses satisfaisantes aux questions qu'elle a posées.

2185

Mais il faut comprendre, il y a différentes compétences, mais disons du côté de la Commission, elle s'intéresse de près à ces éléments-là. Comme j'expliquais en première partie d'audience, s'il y avait des éléments majeurs, bon, la Commission aurait peut-être

2190 éventuellement, bien, on aimerait attendre le processus TERMPOL, mais si la Commission le fait, c'est parce qu'elle a des raisons majeures de le croire. Si la Commission ne le fait pas, c'est parce qu'elle est relativement satisfaite des réponses qui sont données.

2195 Je voulais juste faire une petite précision là-dessus pour quand même remettre les choses en perspective.

Idéalement, ça aurait été plus intéressant que les processus soient coordonnés, mais il faut comprendre que le processus TERMPOL aussi va être à son terme rendu public, et ce que j'en comprends, c'est que ça fait aussi partie de l'analyse globale que Transports Canada doit faire.

2200 C'est que de notre côté, Transports Canada va regarder notre rapport pour prendre une décision sur le dossier, va aussi utiliser les conclusions du rapport TERMPOL, pour disons j'imagine prendre une décision globale là-dessus. Alors une petite précision.

2205 **PAR M. ÉRIC DARIER:**

Est-ce que je peux savoir oui, je pense qu'effectivement, merci pour ces précisions, je pense que c'est très utile pour tout le monde.

2210 Je pense simplement le fait que dans beaucoup de cas de BAPE spécifiques sur des projets, celui-là aussi, par exemple le fait qu'il manque des morceaux, que ce soit en amont ou en aval, par exemple le pipeline, c'est un exemple, c'est aussi très difficile pour vous comme commissaires de pouvoir avoir une vue d'ensemble et de faire un rapport qui soit totalement éclairé, même s'il y a d'autres instances qui doivent essayer de contribuer à ça.

2215 Mais comme c'est vous qui faites face directement au public et aux résidents locaux, vous vous retrouvez aussi avec beaucoup de commentaires qui sont sur les autres aspects.

2220 Mais j'espère que dans le rapport final, on aura la bonne surprise d'avoir aussi tous les autres aspects, même si vous pouvez pas, vous, dans le contexte de votre mandat le mettre. Je pense que c'est intellectuellement très honnête et très correct de le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

2225 Parce que des fois, c'est pas toujours possible de coordonner. J'ai déjà participé à des discussions sur un type de coordonnées, bon là actuellement, nous sommes à l'intérieur d'un processus coopératif avec l'Agence canadienne, j'ai déjà participé à des discussions pour des systèmes plus complexes avec trois (3) organismes en même temps, alors la complexité géométrique, ou lorsque j'ai participé à des audiences sur la centrale nucléaire de Gentilly, le projet de stockage, on avait des gens de la Commission canadienne de sûreté nucléaire qui est
2230 un organisme régulateur fédéral, ces gens-là sont venus à l'audience, nous ont écoutés, ils ont

participé activement comme personnes-ressources et eux ont tenu, six-sept (6-7) mois plus tard, leurs propres audiences. Mais ils ont tenu compte, en participant, ils ont tenu compte des travaux du BAPE.

2235

Bien entendu, ça aurait encore été très complexe d'essayer de marier un processus entre un organisme consultatif et un organisme décisionnel par exemple. Et la Commission a travaillé plus tard mais en tenant compte des travaux du BAPE.

2240

Des fois, on essaie d'arranger les choses, c'est pas toujours possible.

Par contre, j'aurais une petite question à vous poser.

2245

Tout à l'heure, vous avez mentionné que le GNL pouvait, bon, disons que ça prenait une certaine quantité d'énergie pour le liquéfier, etc., mais dans le monde, on s'aperçoit qu'il y a plusieurs endroits où faute de débouché du gaz naturel, notamment au Moyen-Orient, ce gaz naturel là actuellement est brûlé sur des torchères. Donc ça veut dire qu'il est expulsé, parce qu'il est exploité parallèlement à du pétrole, et n'ayant pas de débouché, il est seulement brûlé.

2250

Donc il n'y a aucune utilité thermique, aucune fonction, et ça peut représenter des grandes quantités. Dans un contexte comme ça, ce serait pas préférable que ce gaz naturel brûlé en torchères qui peut représenter plusieurs milliers de mégawatts soit liquéfié et utilisé?

PAR M. ÉRIC DARIER:

2255

Bien, ça doit être une question de marketing de la part de ces entreprises. Peut-être effectivement, ce serait peut-être mieux que ce soit utilisé.

2260

Mais il y a beaucoup de marchés, notamment en Europe, qui seraient probablement attirés par ça si ça peut être une stratégie de substitution pour les réductions pour les émissions de gaz à effet de serre.

2265

Mais je crois pas, ça va pas être une justification pour aider le Moyen-Orient, au lieu de le brûler, de l'importer ici. Je pense qu'on doit regarder un contexte local, nos engagements internationaux, à l'acceptabilité sociale et à un contexte plus large, mais pas nécessairement au point que vous avez soulevé directement.

C'est tout ce que j'aurais à dire.

2270

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors nous vous remercions pour votre témoignage.

2275

FRANÇOIS ROCHON

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous allons maintenant inviter monsieur François Rochon!

2280

Bonsoir monsieur, à vous la parole.

PAR M. FRANÇOIS ROCHON:

2285

Bonsoir. Merci. Tout d'abord, j'aimerais vous préciser que j'ai eu un problème informatique à la toute dernière minute, de sorte que mon mémoire d'une quinzaine de pages, peut-être un peu plus, n'est pas encore prêt malheureusement pour la Commission. Je devrai m'entendre avec madame Gélinas pour lui faire parvenir dans les jours qui suivent, le mémoire en question.

2290

Je me présente, donc François Rochon, je demeure sur la rue de la Grève à Cacouna dans le village de Cacouna, et j'y demeure depuis quatre (4) ans maintenant.

2295

Je suis dans le Bas-Saint-Laurent depuis une vingtaine d'années, dans quelques MRC.

2300

Je possède un baccalauréat en urbanisme et un certificat en sciences dans l'environnement, certificat qui n'est pas terminé, et je possède environ une quinzaine, un petit peu plus que quinze (15) ans d'expérience dans le domaine du développement, développement à titre d'agent de développement rural, à titre d'analyste de projet, à d'autres titres aussi au niveau municipal.

2305

Ceci dit, ce qui m'amène évidemment à présenter un mémoire ce soir, du moins verbalement, c'est qu'évidemment, étant donné que je demeure à proximité des installations prévues, je me considère très très concerné.

2310

Tout d'abord, le fait que le gazoduc ne soit pas inclus dans l'étude d'impact, je crois qu'il y a plusieurs personnes qui vont sûrement, qui ont sûrement témoigné de ce problème-là. Moi, pour moi, ça constitue un problème majeur, parce que c'est comme si on disait que c'était deux (2) projets alors que c'est clair qu'il s'agit du même projet.

2315

Le fait qu'on retire le gazoduc ou du moins que le promoteur n'ait pas inclus le tracé du gazoduc dans l'étude actuelle fait en sorte qu'on peut pas poser de questions au niveau notamment des marchés. On ne sait pas où c'est que le gaz va se retrouver, et on sait qu'il y a plusieurs projets actuellement en construction ou encore en demande d'autorisation ou en analyse et notamment à St. John Nouveau-Brunswick, et ça devient très difficile à ce moment-là d'obtenir des réponses claires au niveau de l'acheminement du gaz naturel et des différents marchés.

2320

Le fait que le gazoduc ne soit pas inclus dans l'étude d'impact aussi, c'est que ça amène, je pourrais vous dire, probablement moins de monde qui participe actuellement aux audiences publiques. Je m'explique!

2325

Si le tracé du gazoduc était déjà connu et qu'on inclurait les deux (2) projets dans un seul en quelque sorte, il y aurait probablement beaucoup plus de monde qui serait dans la salle actuellement, parce qu'ils seraient directement concernés par le projet, parce que le gazoduc passerait à proximité de leur résidence.

2330

Malheureusement le fait de ne pas inclure le gazoduc dans le projet actuel, ça ne favorise en rien, selon moi, la participation pleine du public qui, pourtant, constitue le premier objectif des audiences publiques.

2335

Bon, ceci dit, c'est certain que c'est plus détaillé que ça dans mon texte. Au niveau de la justification, j'ai certains problèmes avec certaines affirmations du promoteur, notamment comme disait le groupe précédent, puis ça adonne bien, parce que moi aussi j'avais relevé cette affirmation-là dans le chapitre 1, si je ne m'abuse, au niveau de l'acceptabilité environnementale de plus en plus élevée au niveau du gaz naturel.

2340

On sait que le gaz naturel peut évidemment contribuer à l'effet de serre, au réchauffement de la planète, et on commence, même dans la région ici, il y avait un article la semaine dernière au niveau des effets possibles au niveau du réchauffement de la planète, comme quoi que ça pourrait occasionner l'érosion des berges.

2345

Bon, l'érosion des berges, zones inondables plus étendues, acceptabilité environnementale alors qu'il y a de plus en plus, je dirais, de pression au niveau mondial pour les gaz à effet de serre puis le réchauffement de la planète par rapport à Kyoto, je me pose de sérieuses questions quant à la validité et la vérité, la véracité de cette affirmation.

2350

Dois-je le répéter, je pense que la question du réchauffement de la planète constitue aujourd'hui probablement l'enjeu environnemental le plus important que les sociétés doivent régler ou du moins améliorer.

2355

Ensuite, on dit aussi, bon, c'est certain, comme je vous dis, j'ai eu un problème avec mon texte, il y a d'autres choses que je dis au niveau de la justification du projet.

2360

On parle aussi que le secteur est une zone industrielle qui a des activités industrielles actuellement sur le site. Il y a deux (2) choses dans ça. Actuellement, moi, ce que je peux vous dire, c'est qu'en tant qu'aménagiste urbaniste, on peut peut-être classer ces activités-là comme industrielles, sauf qu'il s'agit d'activités industrielles légères ou à tout le moins modérées. Puis même qu'on est proche du commerce de gros. On n'est pas dans un zonage qu'on peut classer au niveau des règlements d'urbanisme comme étant un zonage industriel lourd.

Et actuellement, le port de Gros-Cacouna, c'est plus léger ou modéré à la limite, mais c'est pas du industriel lourd. Donc ça vient métamorphoser, ça vient amener des changements quand même importants au niveau de l'utilisation du sol dans ce secteur-là.

2365 Ensuite, au niveau des avantages économiques, on dit que la région pourrait retirer plusieurs avantages économiques. Bon, on sait toujours pas, deux (2) ans après l'annonce du projet, si la région va être desservie en gaz naturel. Encore le mois dernier, j'ai posé la question, et bon, les démarches sont peut-être un petit peu entreprises avec Gaz Métropolitain qui est le distributeur officiel au Québec, mais c'est toujours la même réponse depuis deux (2)

2370 ans.

Je sais qu'il y a quand même beaucoup d'individus et d'organismes qui sont vraiment intéressés à ce que la région soit desservie en gaz naturel, sauf qu'on n'a toujours aucune donnée à ce niveau-là. On n'a pas de certification comme quoi effectivement, la région va être desservie au niveau du gaz.

2375

Même que j'ai déjà posé la question, parce que j'ai participé à quelques séances d'information publiques du promoteur, des rencontres publiques que le promoteur avait organisées, et on m'avait dit qu'il y avait quand même peu de chance que la région soit desservie. Peut-être F.F. Soucy, l'entreprise à Rivière-du-Loup, mais bon! Force est de constater qu'un an plus tard, bien, c'est toujours le même constat qu'on doit apporter.

2380

D'autres justifications qui vont être sûrement présentes dans mon rapport sous forme de texte.

2385

Ensuite, une de mes préoccupations au niveau de mon mémoire porte aussi sur la question des paysages. Étant donné que je demeure à proximité, puis que nous avons, ma conjointe et moi, réalisé un rêve en venant s'établir à proximité du fleuve avec un droit de passage pour arriver au fleuve, vous comprendrez que le paysage, toute la notion du paysage est importante pour moi. Et le paysage prend de plus en plus une valeur économique, que ce soit au niveau touristique, mais aussi au niveau de la qualité de vie. De plus en plus on associe le paysage à une valeur économique.

2390

Ce que je constate dans l'étude du promoteur, notamment dans le chapitre 7, plus précisément autour des pages 7-85 à 7-102, c'est très peu de choses. Je suis disons resté sur mon appétit en quelque sorte en prenant connaissance du texte.

2395

En même temps, j'ai constaté que oups, à la page 1-41 ou 1-42, on a une maquette; ça aurait peut-être été bon de présenter cette maquette-là aussi dans le chapitre 7.

2400

Bon, il y a aussi quelques figures, sauf qu'il faut comprendre qu'on représente un site quand même d'une grandeur assez importante, je ne sais pas combien d'hectares qui sont concernés par tout le projet, sauf qu'on nous arrive souvent avec des feuilles sur du huit et demi

2405 onze (8 ½ po X 11 po) à une échelle du un au sept mille cinq cents (1:7500) ou même plus, ce qui fait que pour l'œil, c'est très difficile d'avoir une idée juste des impacts qui vont être engendrés sur la ressource du paysage, parce que le paysage est une ressource.

2410 Bon, ceci dit, il y a une absence d'une caractérisation du secteur au niveau du paysage. Ça aurait été bon qu'on ait une photographie – d'ailleurs le document, il y a très peu de photographies, il y a très peu de reproductions, il y a très peu d'images, bref on sait pas vraiment; c'est sûr que les images que le promoteur met dans ses brochures de presse, la page couverture est toujours très belle, sauf qu'il y a très peu d'images dans l'étude d'impact et selon moi, c'est une carence.

2415 Donc il y a l'absence d'une caractérisation. Ça aurait peut-être été bon qu'on ait une image de la situation actuelle avec le nombre de bâtiments, la hauteur des bâtiments, la topographie, la superficie occupée par les différents bâtiments, bref tout ça et qu'on juxtapose en même temps par-dessus le projet actuel, voici ce que ça va vous donner au niveau du paysage!

2420 Bon, c'est certain qu'on nous parle d'une méthode. À chaque question que je pose au niveau du paysage, on me réfère à la méthode du trente degrés (30°) versus le quarante degrés (40°), je ne sais pas trop, mais bref, il y a au moins trois (3) pages qui parlent de la méthode puis des degrés de validité de l'étude puis du modèle. Je pense que ça aurait été
2425 beaucoup plus simple de présenter ça sous forme de maquette ou de simulation virtuelle sur laquelle on aurait pu avoir une reproduction quand même beaucoup plus précise en trois (3) dimensions, et ça nous aurait donné l'heure juste.

2430 Parce que quand je constate, quand je vais sur les sites Internet puis que je visite des sites de ports méthaniers, on a toujours droit à, je vous dirais, une panoplie d'installations, une panoplie de conduites de gaz ou en tout cas, je ne sais trop, et plusieurs installations, plusieurs bâtiments, et c'est un peu épeurant, je dois vous avouer. Alors que quand on regarde l'étude d'impact du promoteur, on en arrive à la conclusion inverse. Bon, tout est beau, les impacts sont minimes, c'est faible comme impact, peut-être modéré, mais finalement avec la méthode,
2435 ça devient un impact faible.

Bref, il y a beaucoup, je pense, d'ouvrage supplémentaire qui devrait être exigé par la Commission ou le ministre ou le gouvernement au promoteur pour que cette partie-là au niveau des paysages soit améliorée. Donc ça prend une caractérisation, mais ça prend aussi des
2440 images, des reproductions, des simulations virtuelles qui vont exposer le projet dans son contexte avec, je me répète, la topographie puis les divers paysages, les champs visuels qu'on va retrouver dans ce secteur-là.

2445 Au niveau des mesures d'atténuation, toujours en matière de paysage, à la page 7-89 si je ne m'abuse, bon, je pense que le promoteur aurait dû selon moi en tout cas, peut-être porter

davantage de précision et d'importance à toute la question de l'aménagement paysager et la réhabilitation du site comme tel.

2450 Bon, on parle ici de mesures d'atténuation, donc pour les bâtiments, puis pendant la phase de construction et pendant la phase d'exploitation. On nous parle de peinture, on nous parle que les bâtiments vont être peints régulièrement, qu'ils vont être entretenus dans un intervalle régulier, que les déchets vont être ramassés régulièrement, que les bâtiments ne seront pas plus gros que nécessaires. Bref, c'est des mesures que chaque citoyen rencontre à tous les jours, puis c'est des mesures, bref, qui sont plus de nature d'hygiène publique normale,
2455 selon moi, que des véritables mesures de mitigation et d'atténuation.

Très peu donc d'importance au niveau de l'aménagement paysager. Ça aurait été peut-être bon qu'on ait, voici le projet, voici comment on va vous proposer l'aménagement paysager, la réhabilitation du site avec de la plantation d'arbre. Est-ce qu'on met du remblai, du déblai à
2460 certains endroits, avec la topographie, bref, ça aurait été un travail beaucoup mieux fait.

Je ne dis pas d'enlever complètement toute la question d'entretien puis de la peinture de temps en temps, puis les déchets qui vont être ramassés, puis que les bâtiments ne seront pas plus gros que nécessaires, sauf que juste cette question-là occupe à peu près les deux tiers ($\frac{2}{3}$)
2465 je dirais, puis même les trois quarts ($\frac{3}{4}$) de toutes les mesures d'atténuation qui sont prévues.

Donc ça aurait peut-être été intéressant de porter plus d'attention au niveau des mesures d'atténuation comme telles.

2470 Au niveau des paysages, j'avais contacté une firme en 2005, je vais probablement avoir l'autorisation pour mettre les courriels dans le mémoire, puis je vais peut-être essayer d'avoir plus d'information de leur part. C'est une firme qui s'appelle Medialand. J'avais essayé de les contacter pour qu'ils puissent être retenus au niveau d'une firme qui aurait pu venir aider, m'aider ou aider le groupe Vision Cacouna au niveau de l'aménagement paysager, puis au
2475 niveau des impacts au niveau visuel.

Bien, sans nécessairement reproduire textuellement la conversation que j'ai eue par courriel avec monsieur Michel Fontaine, président de la firme, qui ont beaucoup d'expérience dans ce domaine-là depuis vingt (20) ans, qui est architecte paysagiste, il me disait qu'il
2480 manquait des photos à l'intérieur, qu'il y avait très peu d'images au niveau de l'étude; il me demande même, vous aviez certainement quelques photos à nous suggérer, non, bien, je considère que dans le fond, c'est pas à moi de les fournir, ces photos-là. Si elles sont pas dans l'étude d'impact, où sont-elles?

2485 Ça fait qu'il en arrive aussi à la conclusion que ce serait important de présenter le projet pour arriver avec une contre-expertise en quelque sorte pour vraiment montrer c'est quoi le projet en question, puis quels vont être les impacts au niveau paysage.

2490 Il proposait même de faire un genre de simulation sur un pan de mur assez grand, comme ça on aurait vraiment l'heure juste à ce niveau-là. Ça fait que c'est pas moi qui le dis, c'est quand même un spécialiste en la matière.

La conclusion au niveau du promoteur...

2495 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Il vous reste cinq (5) minutes, monsieur Rochon.

2500 **PAR M. FRANÇOIS ROCHON:**

OK. Ça devrait être quand même intéressant, je vais arriver avec la conclusion du promoteur, on en arrive avec des impacts faibles ou modérés!

2505 Je sais qu'à la page, je crois que c'est 7-85, 7-86, je crois, on parle qu'au niveau de la rive nord ouest de Gros-Cacouna, donc dans le village, les impacts devraient être modérés, et on arrive au tableau 7-96, un peu plus loin, et on arrive avec l'intensité de l'impact en question pour le même secteur, je pense que c'est le secteur numéro 6, et on arrive avec un impact faible.

2510 Là, j'essaie de comprendre! Bon, je me dis, c'est quoi qui marche pas entre la page 7-85, 7-86 et 7-96. Donc le promoteur arrive à peu près avec un impact faible ou modéré en tout cas modéré mais dans certains secteurs très limités, je suis très sceptique par rapport à ça.

2515 Donc moi, ma conclusion est tout autre. J'ai pris d'ailleurs la mesure hier de certains bâtiments. Actuellement, il y a huit (8) bâtiments permanents sur le site, et on en propose dix-sept (17) de plus. Et la superficie des bâtiments, actuellement on a environ six mille mètres carrés (6000 m²) d'occupation, et le projet, même je pense que c'est cinq mille (5000 m²), cinq mille mètres carrés (5000 m²) de bâtiments actuellement, et on arrive avec une superficie, avec toutes les données qui sont inscrites à la page 7-93 du promoteur, de l'étude d'impact, on arrive
2520 avec vingt mille mètres carrés (20 000 m²) de bâtiments, quatre (4) fois plus.

Impact mitigé, moyen, c'est-à-dire faible, pas certain! Puis la hauteur, il y a beaucoup de structures qui vont être plus hautes que quinze mètres (15 m), sans oublier les deux (2) réservoirs. Pour l'instant, ils sont à deux (2), est-ce qu'ils vont être à trois (3)! Et on parle pas
2525 beaucoup du méthanier non plus.

Le méthanier qui ferait apparemment probablement, selon les informations que je crois que Vision Cacouna nous avait transmises par courrier, environ huit (8) à neuf (9) ou dix (10) étages de haut. On voyait la ville de Boston dans le bas, et puis il y avait des bâtiments de
2530 quatre (4) étages et ils étaient complètement écrasés par le méthanier qui était à l'arrière, donc j'estime que ça fait à peu près, donc huit (8) à dix (10) étages, c'est pas loin de trente-trois

mètres (33 m), c'est cent pieds (100 pi), sur évidemment une distance de trois cents mètres (300 m). C'est assez énorme.

2535 Ceci dit, j'ai d'autres interrogations au niveau sécurité. Je vais rapidement passer au niveau des impacts économiques, mais comme j'ai parlé de la zone...

PAR LE PRÉSIDENT:

2540 Je vais vous demander de conclure s'il vous plaît.

PAR M. FRANÇOIS ROCHON:

2545 De conclure! Bien, il y a une chose qui est sûre en tout cas, c'est qu'au niveau de la sécurité, je crois qu'on devrait faire une rencontre, la Commission devrait tenir une rencontre avec James Fay. Parce qu'on pose des questions au promoteur, puis le promoteur nous dit que par rapport à James Fay, puis là, bon, je pense que ça serait peut-être intéressant, il y a différentes recommandations que je fais dans mon rapport, je pense que ça prendrait une rencontre avec James Fay.

2550 Il y aurait aussi, Irving propose un rayon de sécurité de quatre point deux kilomètres (4,2 km). Pourquoi qu'ici, les habitations sont à un kilomètre et demi (1 ½ km), je me pose de sérieuses questions.

2555 Il y a des bombes apparemment qui seraient encore, des explosifs qui seraient apparemment actifs encore dans le fleuve. Ça avait été dit le 13 juin 2005 en rencontre publique. Ça me chicote pas mal. Je crois que le promoteur a répondu à quelques reprises au niveau du terrorisme comme quoi que bon, il y avait pas beaucoup de danger.

2560 L'an passé, j'ai fait une recherche sur Google...

PAR LE PRÉSIDENT:

2565 Votre conclusion s'il vous plaît.

PAR M. FRANÇOIS ROCHON:

2570 J'ai fait quelque chose comme risque et sécurité ports méthaniers quelque chose comme ça. Je suis arrivé sur un site, je sais même pas si je devrais écrire ça dans mon mémoire, parce que c'est assez, disons, en tout cas je veux pas terroriser personne, mais on indique, ça s'appelle terrorisme du XXI^e siècle, et l'industrie du gaz naturel est ciblée comme étant la deuxième cible comme étant une cible possible d'attaque. Et on dit dans ce guide-là, je pourrais vous donner les coordonnées, j'espère que le monsieur est pas dans la salle parce que, bon...

2575 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous pourrez nous les communiquer dans votre mémoire.

2580 **PAR M. FRANÇOIS ROCHON:**

C'est ça, je l'inscrirai dans mon mémoire. Mais on indique aussi comment fabriquer des bombes dans ce document-là, je vous dirais que c'est assez, bon.

2585 Donc ma conclusion, c'est que je recommande que le gouvernement refuse d'endosser ce projet-là pour différentes raisons. Il reste plusieurs études, il reste plusieurs études mais surtout plusieurs questions sans réponses.

2590 Et si jamais la Commission ou le ministre ou le gouvernement allait à l'encontre de ma recommandation, j'aimerais si possible qu'il exige quand même, en fait la totalité de mes recommandations dans mon mémoire, et il y a aussi la question des maisons qui sont situées autour. Je crois qu'on devrait acheter, si elles sont pas vendues encore, ma maison est à vendre depuis deux (2) mois en passant, il y a possibilité de perte de valeur avec cette maison-là, c'est ce que l'agente d'immeubles m'a dit. Je crois que les maisons qui sont situées le plus près de ces installations envisagées là, si jamais le projet voyait le jour avec le gouvernement, 2595 je crois que le promoteur ou les autorités publiques, gouvernementales ou autres, devrait réserver un fonds pour dédommager et acheter les maisons des résidents autour. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2600 Alors je vous remercie pour votre témoignage.

Nous allons maintenant inviter madame Mona et monsieur Célestin Simard. Ils sont pas là finalement, OK. Ils étaient supposés passer hier, ça fait que finalement ils se sont pas rendus.

2605 Étant donné ces personnes que nous avons inscrites aujourd'hui étaient les dernières personnes inscrites au registre, donc ça met fin à l'audience.

2610 Monsieur Rochon, pardonnez-moi de vous avoir bousculé, je croyais qu'il y avait encore une autre personne, deux (2) autres personnes qui passaient après.

2615

**DROIT DE RECTIFICATION
SOCIÉTÉ ÉNERGIE CACOUNA**

2620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors maintenant, nous allons mettre fin aux témoignages et concernant les rectifications, nous avons deux (2) inscriptions. Je vais d'abord appeler monsieur John Van der Put.

2625

Bonsoir monsieur Van der Put.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

2630

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires, merci.

Je suis John Van der Put, directeur du projet Énergie Cacouna.

2635

Cet après-midi, lors d'un échange avec monsieur Bruno Vincent, il y avait un questionnement par rapport à la trajectoire prévue des méthaniers entre Les Escoumins et Gros-Cacouna, soit au nord ou au sud de l'île Rouge, et la question a été reprise plusieurs autres fois durant l'après-midi.

2640

Le document DA40 a été mentionné comme étant la source de données suggérant que les méthaniers passerait au nord de l'île Rouge. Pour aider à clarifier la question, je peux clarifier que le document DA40 parle plutôt du fait que quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) du trafic actuel des six mille (6000) navires par année qui circulent dans le fleuve Saint-Laurent utilisent le chenal nord, tandis que l'autre cinq pour cent (5 %) utilisent le chenal sud.

2645

Pour ce qui est des trajectoires potentielles pour les méthaniers, nous devons comprendre, dans un premier temps, que le choix sera déterminé par Transports Canada par l'entremise de leur pouvoir sous la Loi sur la protection des eaux navigables. Pour faire ce choix, Transports Canada se dotera des recommandations du comité TERMPOLE.

2650

Tant qu'à la route préférée, j'attirerais votre attention au tableau 2.3-1 qui se trouve à la page 2.-12 de l'addenda sur le transport maritime qui a été déposé dans l'ensemble de nos documents. Je vais rapidement citer une portion du texte qu'on retrouve à cette page. C'est une comparaison entre les deux (2) options, soit au nord ou au sud de l'île Rouge, une comparaison entre les deux (2) routes dans le tableau 2.3-1 montre que la route au sud de l'île Rouge est généralement préférée. Les pilotes préfèrent la route sud.

2655

Cependant, parfois en hiver, il peut arriver que les pilotes décident de passer au nord de l'île Rouge lorsque les conditions de glace sont plus difficiles au sud de l'île.

2660 Dans le tableau 2.3-1, on retrouve différents critères qui ont été examinés pour
justement arriver au parcours préféré qui amènerait les méthaniers au sud de l'île Rouge, entre
autres on évite les vents et le courant à l'embouchure de la rivière Saguenay, on navigue
davantage hors du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent, on évite le trafic en sens contraire car
on suit une route qui est hors des parcours habituels et dernièrement, on évite les navires
2665 servant à l'observation des baleines. Il y a d'autres critères aussi qui sont expliqués.

PAR LE PRÉSIDENT:

2670 Par contre, monsieur Van der Put, il y a des démonstrations, des indications qui
montrent que le chenal sud est une aire importante pour les bélugas ainsi qu'une aire pour les
jeunes bélugas aussi dans les premiers stades de leur vie.

2675 C'est un exemple tout à l'heure, lorsqu'on mentionnait, est-ce que le processus
TERMPOL peut entraîner des impacts sur l'environnement, bien, ça pourrait en être un
exemple.

2680 La question est importante, c'est ça, la Commission va se pencher là-dessus. Elle aussi
va dire ce qu'elle pense des routes, chenal sud, chenal nord à Transports Canada, parce qu'il
faut bien comprendre que les initiateurs, ceux qui ont renvoyé le dossier devant une
commission fédérale d'examen, ce sont Pêches et Océans et Transports Canada, et
normalement, les autorités responsables donc, Transports Canada, se chargent de mettre en
œuvre les recommandations de la Commission.

2685 Donc ils devront pondérer toute cette question-là. Donc Transports Canada devra
prendre TERMPOL et le rapport de la Commission pour prendre une décision.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

2690 J'ai compris, monsieur le Président, c'est toujours une balance de facteurs, et je
comprends bien que le facteur que vous venez de mentionner serait considéré parmi tous les
autres, c'est compris.

Je voudrais simplement faire quelques commentaires de fermeture.

2695 Je voulais dire que nous avons écouté attentivement l'ensemble des présentations qui
ont été faites au cours de cette semaine. Nous n'avons pas fait de rectification sur les
présentations jusqu'à présent, car nous devons prendre connaissance des mémoires écrits afin
de compléter notre analyse.

2700 Nous déposerons sous peu un document écrit à la Commission.

2705 J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour remercier les gens et les organismes qui ont exprimé leurs opinions et préoccupations. Aussi de la part d'Énergie Cacouna, je tiens à féliciter, vous, les membres de la Commission et toute votre équipe pour votre travail exceptionnel durant cette deuxième partie des audiences. Cette étape est très importante pour tous dans le processus d'évaluation et d'amélioration du projet. Je vous remercie.

PAR LE PRÉSIDENT:

2710 Merci monsieur Van der Put.

2715 Pour ce qui est du délai, bon, vous allez vous taper les mémoires bien entendu, il y a quand même quatre-vingt quelques mémoires, vous pensez nous acheminer vos documents de rectification dans combien de temps environ?

Parce qu'idéalement bien entendu, on dit toujours le plus tôt possible.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

2720 Monsieur le Président, si ça vous satisferait, nous pensions deux (2) semaines.

PAR LE PRÉSIDENT:

2725 Il faudrait pas dépasser deux (2) semaines. Parce que nous, lorsque vous allez nous envoyer ça, nous allons devoir le regarder pour vérifier si à l'intérieur, par exemple, il y a pas des commentaires. Lorsqu'on dit la rectification, c'est pour corriger un fait, ça fait que s'il y a des passages qui apparaissent plus une contestation d'une opinion, bien, on va être obligé de vous renvoyer le document en disant, bien, tel passage, tel passage, on vous demande de les biffer pour nous remettre un document à ce moment-là qui correspondrait à notre vision de la rectification.

2730 Ça fait que le plus tôt vous allez pouvoir nous le remettre, c'est-à-dire plus tôt on pourra le regarder et aussi plus tôt on pourra aussi le diffuser sur notre site Internet.

2735 Alors je fais le rappel de la rectification. On est vraiment là pour corriger.

2740 Je pourrais donner un exemple! Si quelqu'un dit que vous n'avez pas examiné tel impact, vous pouvez dire, ce n'est pas vrai, à telle section nous l'avons examiné. Ça correspondrait à une rectification.

Si quelqu'un dit, tel impact a été suffisamment examiné et vous nous dites non, il a été très bien. Là, on tombe dans le jugement de valeur. Alors vous voyez la différence entre ce qu'on peut appeler une contestation d'opinion et une rectification.

2745 Là, je compte sur votre collaboration pour être très attentif pour faire le document, pour éviter que la Commission ait à le corriger, donc que ça cause des délais pour tout le monde à ce moment-là.

PAR M. JOHN VAN DER PUT:

2750 Monsieur le Président, vous pouvez vous fier sur notre collaboration et nous vous ferons parvenir le document, pas au-delà des deux (2) semaines dont on a parlé.

PAR LE PRÉSIDENT:

2755 Alors je vous remercie.

2760 **MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS**

PAR LE PRÉSIDENT:

2765 Nous avons également monsieur Yves Rochon du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Bonsoir monsieur Rochon.

2770 **PAR M. YVES ROCHON:**

Bonsoir monsieur le Président, messieurs les Commissaires. J'avais peut-être deux (2) propos.

2775 Peut-être un, ce serait pour éclaircir un fait qui a été mentionné à l'effet que le nom Énergie Cacouna correspondait à une compagnie inexistante et que ça pouvait peut-être laisser place à des problématiques juridiques plus tard.

2780 Je vais répondre en théorie, parce qu'on n'est pas à cette étape-là du dossier. Advenant une décision favorable au projet, la loi prévoit ce genre de situation là. C'est-à-dire qu'à ce moment-là, quand on a un promoteur qui est pas existant, nous, actuellement, c'est TransCanada Pipelines qui agit à titre de ce promoteur-là, tant que le promoteur Énergie Cacouna n'existera pas, la documentation légale est produite à ce nom-là et après ça, il y a une cession.

2785 On remodifie le décret – encore là c'est en théorie, s'il y a une autorisation – et le nouveau promoteur qui pourrait être Énergie Cacouna, mais qui pourrait être une autre entité

2790 légale en fait, c'est une possibilité qui existe pour n'importe quel type de cession d'autorisation, doit démontrer par des lettres de son contentieux, du CA, du comité d'administration de la nouvelle compagnie qu'il s'engage à respecter tous les engagements qui ont été pris dans le cadre de l'étude d'impact déposée en appui à la demande d'autorisation.

2795 Donc la loi prévoit un genre de mécanisme pour effectivement pas donner de chèque en blanc à un promoteur ou à un nom fictif, là.

Deuxième élément qui est à la limite d'opinion et d'éléments de fait. Tantôt, on a eu le mémoire de monsieur Gaston Hervieux qui attaque à certaines limites la crédibilité du ministère au niveau des critères, de la façon dont ça a été établi, les critères, à tous niveaux quasiment.

2800 Je voudrais pas, vu l'heure tardive, je voudrais pas commencer à prendre un critère après l'autre...

PAR LE PRÉSIDENT:

2805 Il faudrait pas partir un débat, c'est ça.

PAR M. YVES ROCHON:

2810 Exactement. Mais je pourrais quand même dans le courant de la semaine prochaine, déposer un document, une bibliographie qui indique les différents guides, les différentes méthodologies utilisées dans la détermination de ces critères-là, pour que les gens qui ont l'impression que c'est pas sur des bases scientifiques, puissent consulter ces guides-là et faire leur propre opinion sur les faits qui seront à ce moment-là, qui vous seront fournis.

2815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous allez déposer ça à la Commission, et la Commission le mettra dans la cote des documents déposés par les organismes gouvernementaux.

2820 **PAR M. YVES ROCHON:**

C'est bien parfait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2825 Ça vous va?

PAR M. YVES ROCHON:

2830 C'est bien parfait, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

2835

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2840

Donc ceci met fin aux interventions publiques et en quelque sorte à la partie publique des travaux de la Commission. Bien entendu, la Commission va poursuivre ses travaux, va analyser, en fait on a commencé, mais va poursuivre l'analyse de la documentation, les mémoires, maintenant on va regarder les différentes positions, on va essayer de tenter de les synthétiser, de voir les fils conducteurs.

2845

On va continuer notre analyse du dossier. On va travailler donc intensément pendant l'été, pour être capable de livrer le rapport, disons qu'à ce stade-ci, c'est toujours prévu qu'on le livre le 8 septembre. Comme je l'ai dit, dans les prochains jours, on va faire, comme on dit en bon français, un "brain storming" de toute la documentation, pour voir, est-ce que la Commission est satisfaite de l'information qu'elle a pour pouvoir statuer sur les différents enjeux et effets environnementaux du projet!

2850

Et si elle est satisfaite, à ce moment-là, bien, elle va maintenir son calendrier de travail pour une remise de rapport le 8 septembre prochain.

2855

Alors c'est pour vous dire comment ça va procéder.

Bien entendu, tout ce que la Commission, tous les nouveaux documents, toute nouvelle information qui va être déposée va être mise sur le site Internet de la Commission. Bien entendu, s'il y a de l'information nouvelle qui est déposée et que des citoyens désirent faire part d'opinions à la Commission en fonction de la nouvelle information, vous faites des écrits, des courriels, etc., la Commission va tenir compte de ce que vous nous dites à ce moment-là. Parce qu'il peut y avoir de nouvelles informations qui rentrent comme des derniers avis de ministères qui ont pu rentrer cette semaine. Là, je suis plus à jour depuis cette semaine, parce qu'il y a sûrement des informations qui nous sont parvenues de réponses, des réponses que nous avons demandées, mais là, on était concentré sur les mémoires.

2860

2865

Mais si vous voulez réagir à ces éléments-là, vous le pouvez, parce que c'est comme un peu des faits nouveaux.

2870

Et je tiens également aussi à vous remercier chaleureusement pour votre participation. Ça s'est très bien déroulé. Les mémoires ont été très bien fouillés, même les opinions verbales

2875 aussi. Ça a été intéressant, les sujets ont été très variés, les aspects aussi, ce qui témoigne de la complexité du dossier, la complexité du milieu.

2880 Bien entendu, le gros travail maintenant pour nous est de, comme j'ai dit tout à l'heure, d'essayer de faire un tout avec ça et de pouvoir remettre un rapport. Comme je vous dis, le rapport sera remis au ministre, le ministre aura soixante (60) jours pour le rendre public. C'est-à-dire que le rapport remis le 8 septembre serait rendu public au plus tard le 8 novembre.

2885 Alors je peux me permettre, je pense, au nom de tous les membres de l'équipe de la Commission de vous remercier de votre accueil en première partie d'audience et en deuxième partie d'audience. Bien entendu, malheureusement en première partie, nous étions à Rivière-du-Loup, parce que comme vous avez vu, ceux qui sont venus ont pu le constater, la logistique était plus complexe, la salle ici était trop petite pour permettre cette logistique, mais on a insisté pour venir ici en deuxième partie, parce que disons que le BAPE est très attaché à participer dans le milieu où les projets se déroulent.

2890 Alors je vous remercie chaleureusement de nous avoir accueillis dans votre beau village.

Oui monsieur!

2895 **PAR UN INTERVENANT:**

Je voulais savoir si le BAPE allait permettre d'autres audiences publiques concernant la construction éventuelle du gazoduc?

2900 **PAR LE PRÉSIDENT:**

2905 Je vais expliquer. Bien entendu, dans le cas du gazoduc, donc compte tenu de sa longueur et de son importance, ce gazoduc-là est assujéti à la même procédure que le terminal. Monsieur Rochon pourra me corriger si je dis de quoi qui est imprécis, mais si je me souviens bien, le gazoduc est assimilé à un projet industriel et dans une procédure relativement déterminée dans le temps.

2910 Bien entendu, je pense que c'est dix-huit (18) mois, le délai normal, plus un délai pour faire une étude d'impact par le promoteur. Donc le dix-huit (18) mois comprend l'intervention du BAPE à l'intérieur de ça.

Donc ça voudrait dire que dans la procédure, le BAPE se retrouve à l'intérieur du dix-huit (18) mois pour une audience qui durerait normalement encore quatre (4) mois.

2915 Pour qu'il y ait audience, bien entendu, il faudra, bien, outre qu'il y a un dépôt d'un avis de projet, dépôt d'étude d'impact, il faudra que, bon, les gens prennent connaissance de l'étude

d'impact, disons qu'il y aurait une période d'information et de consultation publique tenue par le BAPE. Cette période-là durerait quarante-cinq (45) jours et pendant cette période de quarante-cinq (45) jours, c'est là que les gens peuvent faire des demandes d'audience.

2920

Donc une procédure similaire à celle qui s'est tenue au mois de mars pour le projet Énergie Cacouna. S'il y a pas de demande d'audience, bien entendu, bien, il n'y aura pas d'audience. C'est la même procédure toujours.

2925

Le BAPE ne s'active que lorsqu'il a des demandes d'audiences et que le ministre conséquemment à ces demandes d'audiences là mandate le BAPE. Ça vous éclaire?

Alors maintenant, nous allons mettre officiellement fin à cette seconde partie de l'audience publique.

2930

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

2935

DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.